



**LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Cercle
des économistes

Crédit, consommation, croissance et urgence sociale

10 février 2009

Ouverture	3
LE MALENDETTEMENT , URGENCE SOCIALE ; LE CREDIT MAITRISE, URGENCE ECONOMIQUE.	3
COMMENT CONCILIER CREDIT ET CROISSANCE ?	5
TABLE RONDE 1 - QUEL EST LE VERITABLE ROLE ECONOMIQUE DU CREDIT A LA CONSOMMATION ?	5
Christian de BOISSIEU, Président délégué du Conseil d'analyse économique. Cercle des économistes Jean-Hervé LORENZI, Président du Cercle des économistes Jean-Paul REDOUIN, Premier sous-gouverneur de la Banque de France	
TABLE RONDE 2 - L'OFFRE DE CREDIT REpond-ELLE AUX BESOINS DE FINANCEMENT ?	12
Philippe LEMOINE, Président de LaSer Cofinoga Marie-Hélène MEUNIER, Directrice générale de SOFINCO Serge MAÎTRE, Secrétaire général de l'AFUB (Association Française des Usagers de Banque)	
TABLE RONDE 3 - ACCORDER DEVELOPPEMENT DU CREDIT A LA CONSOMMATION ET PREVENTION DU SURENDETTEMENT	19
Jérôme BÉDIER, Président de la Fédération du Commerce Alain BAZOT, Président de l'UFC-Que Choisir Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise	
Clôture : Martin HIRSCH, Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et à la jeunesse Luc CHATEL, Secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement	
VERS DES ACTEURS PLUS RESPONSABLES	29
TABLE RONDE 4 - FICHIER POSITIF, EXEMPLE BELGE ET PROTECTIONS DES LIBERTES INDIVIDUELLES	31
Jean HILGERS, Directeur de la Banque nationale belge Frédéric LEFEBVRE, Député des Hauts-de-Seine Jean-Paul AMOUDRY, commissaire à la CNIL chargé du secteur banques et crédit, sénateur de Haute-Savoie Emilie PASSEMARD, chef du service d'orientation et de renseignement du public, CNIL Jean-Louis KIEHL, Délégué du Médiateur de la République, Président de Crésus Alsace	
TABLE RONDE 5 - MICRO-CREDIT, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : DES EXEMPLES DE DEMARCHES RESPONSABLES	38
Alain BERNARD, Secours Catholique Olivier PASTRÉ, Cercle des économistes	
CONCLUSION	43
Patrick ARTUS, Cercle des économistes Jean-Paul DELEVOYE, Médiateur de la République	

OUVERTURE

LE MALENDETTEMENT , URGENCE SOCIALE ; LE CREDIT MAITRISE, URGENCE ECONOMIQUE.

Jean-Paul Delevoye

Bonjour à tous, nous allons ouvrir ce colloque dès à présent, car cette matinée est extrêmement chargée. Je vous présente Capucine Graby, journaliste à iTélé, c'est elle qui va avoir la redoutable mission d'interpeller les différents intervenants. Elle va également essayer d'aménager après les interventions de chacun un temps d'interactivité avec la salle.

Deux ministres viendront se joindre à nos débats: Monsieur Martin Hirsch et Monsieur Luc Chatel.

Je voudrais remercier le Cercle des économistes qui a été, avec les équipes de la médiature, la cheville ouvrière de ce colloque ; je souhaite également saluer les membres du gouvernement, saluer aussi les parlementaires, qui nous ont rejoint. Je voudrais remercier surtout celles et ceux que, dès 2006, je n'ai cessé d'interpeller sur la notion du « malendettement » et non simplement du surendettement...

Je voudrais saluer le Gouverneur de la Banque de France représenté aujourd'hui par son vice-président et qui est au cœur du dispositif. J'ai pu à l'occasion d'une réunion au sein de la Banque de France réunissant tous les directeurs à laquelle j'avais été convié, découvrir l'ampleur du problème et notamment le débat sur le taux d'usure, débat auquel le gouvernement semble aujourd'hui ouvert. Nous y reviendrons tout à l'heure. Je voudrais aussi saluer les entreprises de crédit, Sofinco, Cofinoga et d'autres, nombreuses – j'ai vu la Banque Accor... – qui bien évidemment sont souvent l'objet de procès à charge, qui cherchent à mettre en place des procédures pour mieux concilier la connaissance du consommateur et la rentabilité financière de leur entreprise.

Je voudrais enfin saluer les associations comme CRESUS, Passerelle et d'autres, qui accompagnent les malendettés et qui posent la vraie problématique aujourd'hui de l'absence de culture de gestion budgétaire et du besoin d'accompagnement des personnes entraînés dans la spirale du malendettement.

À l'évidence, le contexte s'y prête, dans la crise financière internationale actuelle le problème de la gestion des risques fait débat. A cela s'ajoute la question du moteur de la consommation, et de la relance par le crédit. Le crédit est essentiel, mais y a-t-il un mauvais crédit ? Y a-t-il un bon crédit ? Je suis convaincu que le mauvais crédit chasse le bon crédit.

En tant que Médiateur de la République, pourquoi prendre position ? Je ne suis certes pas un décideur politique, mais je dois questionner le politique et attirer l'attention du pouvoir politique sur la nécessité de répondre à cette question : comment équilibrer davantage la responsabilité entre le prêteur, l'emprunteur et le vendeur ? Je ne supporte plus le prêteur qui dit : « Mais moi, je n'étais pas au courant, la déclaration ce n'est pas moi qui l'ai faite, je ne suis pas responsable », pas plus que l'emprunteur qui ne mesure pas les conséquences de son endettement, ni le vendeur qui ne se sent pas concerné et qui gagne quelquefois plus d'argent par le crédit placé que par le produit qu'il vend.

Le Médiateur de la République a une capacité de proposition de réformes et je remercie la Banque de France et les juges d'instance avec qui nous avons travaillé ainsi que les parlementaires qui ont repris ces propositions, entre autres sur le soulevé d'office par les juges, sur l'ouverture et la fermeture le même jour des dossiers de surendettement pour des situations irrémédiablement

compromises... Il reste encore quelques points pour améliorer l'accompagnement. Avec le sous-Gouverneur, nous évoquions par exemple ce point de détail, mais qui n'est pas négligeable : la Banque de France assure le secrétariat des surendettés avec un système informatique extrêmement performant, mais celui-ci n'est pas connecté avec les tribunaux, qui sont obligés de refaire les calculs à la main !

Le commerce a besoin du crédit. Nous avons aussi besoin du crédit. Quelle est la place du crédit actuellement au sein de nos sociétés ? Aux États-Unis, le partage de la valeur ajoutée au détriment des travailleurs précaires ou des travailleurs non-qualifiés pose le problème de la précarisation et de la recherche du maintien des standards de consommation en préférant l'endettement et à l'augmentation de revenu. C'est un vrai sujet : un certain nombre de nos concitoyens sont en train d'en faire la difficile expérience.

A cela s'ajoute la problématique des accidents de vie. On voit le cas de plus en plus fréquent de personnes dont les revenus sont inférieurs aux charges, même quand il y a des revenus stables, je pense notamment aux fonctionnaires. La Banque de France a montré que l'endettement des ménages est en train d'augmenter. Nous venons de passer de 67% à 73 %. C'est certes loin des 180 % du Royaume-Uni et des Pays-Bas, des 140 % des USA. Mais y a-t-il un réservoir de croissance par un réservoir d'endettement des ménages ? Bon endettement ou mauvais endettement, c'est le paradoxe français : nous avons un des taux d'épargne les plus élevés d'Europe et un des taux des ménages endettés les plus importants. D'où les deux grandes questions de ce matin : y a-t-il un réservoir de croissance par la consommation ? L'offre de crédit correspond-elle à cette exigence de bonne croissance ? Crédits amortissables et crédits revolving, sont-ils concentrés sur une catégorie de population qui en écarte une autre qui aurait besoin de crédit que certains n'utilisent que pour des raisons de défiscalisation ? Comment mettre en place le bon endettement, c'est-à-dire comment concilier le plaisir de consommer avec la capacité de remboursement ?

Je me souviens de l'entretien que j'avais eu avec le président de l'Institut franco-allemand de la consommation, qui estimait qu'aujourd'hui, 25 % des Allemands sont concernés par des difficultés de fin de mois. Je pense qu'en France, il y a 10 à 15 % de nos concitoyens qui sont eux aussi concernés par des difficultés de fin de mois et qui peuvent, sur le moindre accident de vie, basculer sur un recours au crédit à la consommation irresponsable, sans mesurer les conséquences de leur décision.

Je voudrais vraiment remercier toutes celles et ceux qui ont accepté de participer à ce colloque, qu'il s'agisse des économistes, des banquiers, des consommateurs et des associations. Vous avez ici tous les acteurs qui sont directement concernés par l'usage du crédit et sa mise en place.

COMMENT CONCILIER CREDIT ET CROISSANCE ?

TABLE RONDE 1 - QUEL EST LE VERITABLE ROLE ECONOMIQUE DU CREDIT A LA CONSOMMATION ?

Capucine Graby

Je voudrais vous remercier d'être venus si nombreux ce matin. En pleine crise économique et à quelques semaines de la présentation d'un projet de loi sur le crédit à la consommation, ce colloque prend évidemment tout son sens. Nous allons commencer par cette première table ronde, qui s'intitule : « Quel est le véritable rôle économique du crédit à la consommation ? » J'accueille deux économistes, Christian de Boissieu, président-délégué du Conseil d'analyse économique et membre du Cercle des économistes, et Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes ainsi que Jean-Paul Redouin, premier sous-gouverneur de la banque de France. Ma première question est pour Christian de Boissieu. J'aimerais qu'on s'attarde un peu sur une définition : qu'est-ce que le surendettement aujourd'hui ? Pouvez-vous nous faire un état des lieux du surendettement en France ?

Christian de Boissieu

Questions faciles, merci de démarrer comme ça. Le surendettement est évidemment relatif, il doit être envisagé par rapport à la capacité de remboursement. Il y a sur ce point une différence importante entre la France et les États-Unis que je veux rappeler, à propos des subprimes américains. On a bien vu dans cette crise qu'il y avait un vice, en tout cas du côté américain, et que les banques accordaient des crédits à l'habitat, je sais que nous allons surtout parler de crédit à la consommation, mais j'aimerais bien qu'on n'oublie pas les crédits à l'habitat, car je ne pense pas qu'on puisse saucissonner la réalité. Il faudra donc regarder l'ensemble des crédits pris par un ménage de la même manière qu'on regarde l'ensemble des crédits pris par une entreprise. Je disais donc que du côté américain, on a bien vu avec la crise des subprimes qui est loin d'être finie, qu'il y avait un vice, très apparent d'ailleurs, dans le système, à savoir que les banques ont accordé des crédits aux ménages sans trop tenir compte de leur capacité de remboursement et en se fondant beaucoup sur l'évolution de la valeur des sous-jacents. Schéma de l'hypothèque rechargeable. Du côté des pays européens, en tout cas d'Europe continentale, nous sommes dans un contexte un peu différent et un peu plus rassurant, même si ça n'empêche pas les problèmes de surendettement sur lesquels je vais revenir dans un instant. En principe, les banques accordent des crédits selon la capacité de remboursement de l'emprunteur et moins selon l'évolution à la hausse ou à la baisse de la valeur de l'actif sous-jacent, par exemple de l'actif immobilier sous-jacent. Le surendettement est donc relatif plutôt qu'absolu. C'est la situation dans laquelle se trouve un emprunteur qui ne peut pas faire face à ses engagements sous forme de remboursement du capital et/ou au paiement des intérêts. Cela peut provenir soit d'un choc sur ses revenus, soit de l'évolution des taux d'intérêt ou de l'écart entre le taux d'intérêt réel payé sur la dette et le taux de croissance de l'activité, etc. Il y a différents facteurs qui peuvent expliquer cette situation.

Je reviens sur la deuxième partie de votre question : où en est-on du côté du surendettement en France ? Je remercie Emmanuel Constant de m'avoir redonné les chiffres du Comité consultatif des services financiers de la Banque de France : quand on regarde le nombre de personnes concernées par la procédure de surendettement en janvier 2009, on l'arrondit à 712 000. On était à peu près à ce chiffre en juin-juillet 2008. Il y a eu une petite baisse, qui n'a pas duré longtemps, pendant l'été, tenant au fait que des gens sont sortis des statistiques parce que leurs dossiers ont été traités par le juge. En application de la procédure de la faillite personnelle, ils sortent des

statistiques. Et puis c'est remonté, probablement aussi à cause de la situation économique et financière que nous connaissons. Et là, c'est très difficile de faire des prévisions. On peut penser que la crise dans laquelle nous sommes pourrait faire monter ces statistiques dans les mois qui viennent pour des raisons évidentes : fragilité d'un certain nombre de ménages clairement surendettés compte tenu de l'évolution de leurs revenus, des chocs qu'ils subissent, etc. Dans la majorité des cas, ce ne sont pas les taux d'intérêt qui posent problème, ce sont surtout les chocs sur les revenus, la situation de l'emploi, etc. Je dis bien que la crise risque de faire monter ces statistiques dans les mois qui viennent, mais, en même temps, on constate que depuis la mi-2008, en France comme ailleurs, il y a une décélération dans la croissance du crédit. Je parle bien de l'ensemble des crédits aux ménages, je ne sépare pas habitat et crédit à la consommation. Dernier chiffre que je connais – parce que les statistiques de crédit monétaire sont toujours forcément un peu en retard – en novembre, en France, le taux de croissance des crédits aux ménages était en rythme annuel de 6,8 %. En décembre on doit être autour de 6 %. Donc ça continue à croître à un rythme annuel de 6 %. Au début 2008, on était encore en France sur un rythme de croissance des crédits aux ménages proche de 11 %. On ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas d'effet-crise. Le taux de croissance des crédits est grosso modo divisé par 2, ce chiffre incluant l'habitat qui encore une fois, ne peut pas être laissé de côté. Quand on regarde les masses, on voit que l'encours des crédits aux ménages en France n'est pas très loin de 1 000 milliards d'euros dont 700 milliards de crédit à l'habitat. Il y a les masses et il y a les taux de croissance. L'effet-crise de décélération du crédit est général, partout dans le monde. La difficulté ici, c'est de distinguer ce qui est dû à la demande et ce qui est dû à l'offre. Dans ces chiffres, qu'est-ce qui est dû à un resserrement du crédit de la part des banques pour des raisons de risque, pour des raisons de situation propre des banques dans cette crise ? On demande aux banques de se recapitaliser dans un contexte où elles ne peuvent plus titriser de crédits, donc elles ralentissent forcément un peu les crédits, à la fois vis-à-vis des entreprises et vis-à-vis des ménages. Qu'est-ce qui est dû à l'évolution de la demande de crédit ? Personnellement, je ne sais pas pondérer ce qui est dû à la demande et ce qui est dû à l'offre.

Capucine Graby

Justement, Jean-Hervé Lorenzi, est-ce qu'il y a un effet-crise sur la consommation ? Comment évolue la consommation, comment a-t-elle évolué sur ces derniers mois ?

Jean-Hervé Lorenzi

Juste avant de répondre à cette question, je dois avouer que je suis un peu perplexe. Permettez-moi d'exprimer cette perplexité puisqu'au fond, si on résume bien la raison pour laquelle nous sommes ici, qui se trouve d'ailleurs dans le titre « Crédit, consommation, croissance, urgence sociale, il y a d'une part l'idée qu'il faut absolument que la consommation soutienne la croissance, donc le crédit à la consommation est évidemment au cœur de la discussion et je vais y revenir dans un instant. D'un autre côté, l'urgence sociale, c'est l'idée que vous avez évoquée, il y a un instant, qui est au fond plutôt celle que des catégories de la population, dans une crise, vont se trouver très malmenées, vont être brutalisées par la difficulté de la situation et notamment faire l'objet d'un surendettement. Là-dessus, Philippe Marini qui est toujours à la pointe des combats les plus provocateurs, au sens intellectuel du terme, dit qu'il faut absolument qu'on essaye de canaliser cette discussion. Mais vous voyez bien que dans cette discussion, nous avons deux sujets. Est-ce que oui ou non, dans le ralentissement de la conjoncture que certains, dont je fais partie, imaginent très brutal, il faut absolument trouver de nouvelles règles sur le crédit à la consommation ? Premier sujet. Faut-il essayer d'éviter que ça parte dans les difficultés majeures. Par rapport à cette première interrogation, cette difficulté conceptuelle, j'ai personnellement deux problèmes. Pardon de poser les problèmes, mais je trouve que c'est plutôt bien d'avoir une espèce de ligne intellectuelle claire au moment où on démarre une discussion.

Nous avons posé avec Christian [de Boissieu] dans, comme on dit, un grand quotidien du soir, la question suivante : on va mettre des milliards et des milliards d'euros, des dizaines de milliards de dollars dans des plans de relance. C'est une période historique incroyable. Chaque jour, on ajoute à la somme de ce qu'on va dépenser, à mon avis à juste titre, des sommes absolument gigantesques. Nous sommes dans une économie, intellectuellement, de la transgression. Nous avons vécu pendant trois ans avec le couperet de la dette de nos arrière-petits-enfants par la dette publique, soulevé très largement par des autorités morales comme Michel Pebereau, et aujourd'hui, on lâche les vannes. C'est comme ça que ça se passe. La question est de savoir où, dans une période que je considère comme très difficile, il faut mettre l'argent. Où faut-il le mettre le plus massivement ? Et la position que nous avons défendue, cher Christian, avec je crois beaucoup de clarté, c'est que chaque plan de relance correspond à un problème spécifique macro-économique des pays. En France, nous avons un problème de compétitivité, donc faisons attention à ne pas, au fond, céder aux sirènes naturelles de l'opinion publique et peut-être de ce que les parlementaires peuvent penser naturellement, c'est-à-dire pousser la consommation, parce que c'est ce que chacun souhaite. Nous avons dit qu'il vaut mieux essayer de renforcer la compétitivité de notre économie. Vous voyez bien que c'est quand même au cœur du sujet, parce que l'endettement, dans cette affaire, est plutôt du côté de la consommation.

Première perplexité, donc, puisque je suis plutôt de ceux qui pensent qu'il faut être attentifs aux problèmes de compétitivité de notre économie. Ce n'est pas forcément la position la plus facile à soutenir.

Deuxièmement, et cela répond à la question de Capucine, quand on regarde bien les chiffres qui se développent, ce que les gens ont dans leur poche, c'est-à-dire le pouvoir d'achat, la masse globale des revenus disponibles, a en réalité augmenté en gros de 2 %, avec une décroissance pour la dernière année. Et l'année 2009 est une année très inquiétante sur le plan de la conjoncture, mais rien ne permet de penser de manière évidente qu'il va y avoir un effondrement de ce pouvoir d'achat, du revenu disponible brut des ménages. Rien ne permet de le penser. Pourquoi ? C'est vrai qu'il va y avoir beaucoup de chômeurs en plus, peut-être 350 000, 400 000, la masse salariale décroît de manière très importante. C'est vrai que le pouvoir d'achat des salaires va vraisemblablement ralentir dans sa croissance. Mais en revanche, les prestations sociales ont démarré dès le début de cette année en croissance et, comme chacun le dit depuis quelques semaines, les malheurs, les spécificités, les difficultés de notre économie font que nous exportons moins et que nous avons un parapluie social plus important. Tout cela, peut-être, nous protège. Surtout, il y a quand même un ralentissement extrêmement brutal de l'inflation, cela n'a échappé à personne, même pas au président de la BCE. Quand on reprend les chiffres de pouvoir d'achat disponibles que va créer ce phénomène, de juillet 2008 à juillet 2009, ce seront 2 à 4 %, c'est-à-dire des chiffres très importants. La consommation, qui était plutôt sur un taux de croissance de 2 %, qui a diminué cette année à 1 %, va donc vraisemblablement être à peu près stagnante mais ne va pas décroître de manière significative.

Je résume ce que je crois, avant d'ajouter une dernière complexité pour qu'on n'ait pas de solution trop simpliste sur ces sujets. D'abord, il y a une discussion majeure, que nous ne retrouverons pas avant des décennies sur la manière dont nous allons réagir à cette croissance, c'est-à-dire la manière dont nous allons dépenser 20, 30, 40 ou 50 milliards d'euros dans les 2 ans qui viennent. C'est un sujet absolument unique dans notre histoire économique. Deuxièmement, il n'y a pas d'évidence que la consommation de notre pays va s'effondrer. Peut-être que ça arrivera, je souhaite évidemment que non, mais en tout cas ce n'est pas évident. Le troisième aspect est un point tout à fait essentiel. C'est un sujet qui avait été d'ailleurs très largement débattu au sein du Conseil d'analyse économique : lorsqu'on regarde les chiffres, on s'aperçoit que le pouvoir d'achat, en moyenne, a crû, c'est une réalité. Seulement il y a une croissance assez claire des inégalités dans notre pays et ce que l'on considère comme la partie vraiment disponible, libre, du pouvoir d'achat, ce qui est de l'ordre du choix, est perçue comme massivement décroissante. Martin Hirsch a eu raison de citer un chiffre clé de notre affaire : un montant de

ménages pauvres, au sens statistique du terme, très important puisque cela concerne 7 millions de Français, ce qui n'est vraiment pas un succès de notre pays ; et 50 % de ces ménages pauvres considèrent qu'aujourd'hui, ils ont 350 euros de disponibles par mois. Vous imaginez bien que c'est extrêmement faible.

Voilà le décor que je souhaitais planter. Il faut simplement rappeler que dans aucun des sujets qui vont être traités ce matin, il n'y a d'évidence. Sur la question précise que vous avez posée, je répète qu'il n'y a pas à l'heure actuelle d'évidence que la consommation baisse de manière très significative. Cela ne signifie pas pour autant pas qu'il ne faut pas soutenir une évolution dans les modalités de crédit à la consommation, tout en étant très prudents sur les phénomènes de surendettement.

Capucine Graby

Jean-Paul Redouin, dans le contexte décrit par Jean-Hervé Lorenzi, le crédit à la consommation peut-il jouer un rôle d'amortisseur des fluctuations des revenus des ménages ?

Jean-Paul Redouin

Je vais essayer de répondre à cette question, mais vous me permettrez avant, compte tenu de ce que Christian de Boissieu et Jean-Hervé Lorenzi ont pu dire, de préciser certaines choses. Comme vous l'avez très justement dit en début de ce colloque, il faut quand même planter un peu le décor et je vais me permettre de le faire, en rappelant quelques évidences. La première est que nous sommes dans un choc économique extrêmement important. La France n'est pas toute seule, la France est tributaire de l'évolution économique de tous les pays, notamment des pays européens, puisque nous vivons avec un système monétaire unique qui réunit 350 millions d'habitants. Tout cela pour dire, en parlant sous le contrôle de grands économistes, que nous avons connu, au deuxième semestre 2008, une contraction de la production industrielle dans le monde – tous pays, émergents et développés confondus – qu'on n'avait pas vue depuis la deuxième guerre mondiale. C'est déjà un élément assez majeur qui fait qu'on ne peut pas analyser ce qui se passe en France, éventuellement se demander si on a les moyens de faire repartir la croissance tout seuls, sans avoir cela en tête. C'est un choc absolument majeur.

Deuxième élément, le fait que nous avons connu des fluctuations très fortes du prix de l'énergie où l'on est passé de 40 dollars le baril à 140 pour revenir à 40 sur une période extrêmement brève. L'énergie est un des moteurs fondamentaux de l'investissement, bien sûr, mais certainement aussi de la croissance. Juste un chiffre : nous estimons qu'en année pleine, le fait qu'en six mois, le prix du pétrole soit passé de 140 à 40 dollars le baril en interdépendance. Ce rappel pour relativiser la capacité propre qu'a notre grand pays, mais seulement de 60 millions d'habitants, de se débrouiller tout seul et de trouver des voies qui soient parfaitement originales et différentes des autres.

J'en viens à un troisième aspect qui est celui de l'inflation. En tant que banquier central, bien entendu, mais aussi en tant qu'observateur de l'économie qu'est la Banque de France, nous sommes extrêmement frappés par le constat suivant : quand on rapproche la courbe de l'évolution des prix en Europe et la consommation, on s'aperçoit que ces courbes sont totalement parallèles jusqu'à fin 2007. Elles décrochent à partir de début 2008. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que les consommateurs européens et français sont plus intelligents que les Banques centrales ou qu'une partie des économistes. C'est-à-dire que dès le premier trimestre 2008, encore plus au deuxième trimestre 2008, ils savaient que les prix allaient mordre sur la richesse nationale, ils savaient que les prix allaient mordre sur la consommation. On s'est demandé, souvenez-vous : « Tiens, au deuxième trimestre 2008, il y a un trou d'air, il y a eu quelque chose, la croissance a faibli, etc. » Ce qu'il y avait derrière ce formidable message que nous passent les citoyens français et européens, c'est que quand les prix montent, des arbitrages de consommation sont faits, des inquiétudes se manifestent. À ce moment-là, la consommation se contracte, la demande ralentit, et ceux qui sont à l'écoute de la demande, c'est-à-dire les

producteurs, les industriels, commencent à regarder l'avenir et à baisser un peu les choses. L'inflation est donc un élément formidable. Voilà le côté pessimiste des choses. Bien entendu, il y a un côté optimiste, que je vous donne immédiatement. Nous sommes entrés depuis quelques mois et nous entrons de manière très claire en 2009 dans un processus de désinflation qui, avec les perspectives de très faible hausse des prix pour l'ensemble des produits, matières premières importées bien sûr, mais aussi les matières que nous fabriquons, les services et surtout l'énergie, est une forme importante d'octroi de pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat se mesure aussi en prenant en compte l'évolution de la hausse des prix et cet élément-là est peut-être d'ors et déjà en train d'influencer les mentalités des consommateurs. Je ne fais bien entendu pas de prévision, je regarde simplement les premiers éléments de réponse aux enquêtes qui sont faites par l'INSEE qui semblent dire que les perspectives personnelles de consommation à l'avenir sont un tout petit peu au-dessus des perspectives actuelles. Dans la situation où nous sommes, il est important de garder ces données en tête avant d'essayer, comme disait Jean-Hervé Lorenzi, de trouver quelques solutions immédiates.

Christian de Boissieu a très utilement rappelé que dans l'endettement des ménages, la part majeure consiste en emprunts pour l'habitat. Grosso modo, dans l'endettement des ménages en France, les deux tiers sont consacrés à l'habitat et un tiers à la consommation. Attention, donc quand nous regardons les chiffres de l'endettement, il faut voir aussi ce qui diminue un peu l'effet de levier. Enfin je voudrais rappeler que la France est un pays qui a un taux d'endettement des ménages faible : les crédits à la consommation ne représentent que 5 % de la consommation des ménages.

Jean-Paul Delevoye

Cette question sera soulevée tout à l'heure, merci de l'avoir mentionnée.

Jean-Paul Redouin

Deux phrases simplement, puisque je pense que tout l'auditoire sait ce que j'ai l'intention de dire, pour rappeler que structurellement, en France, et je pense qu'on ne peut pas faire mentir les chiffres, les crédits à la consommation sont très concentrés. Le taux d'épargne des ménages est très élevé et les crédits à la consommation ne concernent que 30 % des ménages environ. Cela doit être pris en compte pour tous les types de solutions envisagés. On peut examiner ou faire évoluer la manière de consommer ou d'emprunter, mais en ne perdant pas de vue que 30 % des ménages seulement sont endettés pour des crédits à la consommation.

Capucine Graby

Juste un mot, Jean-Paul Redouin, vous disiez que les mentalités changent. Le crédit à la consommation évolue-t-il lui aussi ? Attire-t-il de nouveaux profils, Jean-Hervé Lorenzi ?

Jean-Hervé Lorenzi

Personnellement, j'essaye de poser un problème dont on voit bien qu'il a ces deux volets qu'on ne peut pas traiter de manière homogène. Il y a le surendettement d'une part et de l'autre l'idée qu'il va falloir soutenir la conjoncture et qu'une des manières de la soutenir, c'est d'essayer de trouver des modalités de prêt à la consommation plus solides que celles d'aujourd'hui. Je suis comme tout le monde, je ne suis pas un spécialiste du secteur ; j'ai donc regardé les études disponibles. Il y en a beaucoup, ce sujet a été très travaillé depuis 2 ou 3 ans. Plusieurs choses me sont apparues. La première, que le gouverneur a indiquée il y a un instant, c'est qu'on est en train de parler d'un peu plus de 30 % des ménages et non de l'ensemble de la population française.

Deuxième point, quand on compare par rapport aux autres pays européens – une fois de plus, ça ne nous permet pas d'aller très loin, je me contente juste d'esquisser quelques points de référence – on s'aperçoit qu'on est un peu moins endetté, en termes de crédit à la consommation,

que ne le sont les autres pays européens. Cela permet de penser qu'il y a peut-être une marge de manœuvre sans pour autant rejoindre des modèles qui ne sont pas du tout les nôtres, ni en modèle de croissance économique, ni en trajectoire macro-économique, comme le modèle britannique.

Troisième point, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans une étude que lorsque l'on prend les derniers déciles de revenu, on s'aperçoit qu'une partie des gens questionnés laisse entendre qu'on leur refuse aujourd'hui des crédits alors qu'ils seraient parfaitement en mesure de faire face aux remboursements.

Dernier point : une autre étude montre que la perception du risque de l'endettement est beaucoup plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était précédemment. C'est le phénomène de la crise qui nous a fait entrer dans une espèce d'inquiétude généralisée. De tout cela je déduis non pas qu'il y a de nouveaux profils, il y en a, mais ce n'est pas le sujet de ce matin. Je crois que le sujet de ce matin consiste à savoir si nous pouvons élargir la population concernée par l'endettement, le crédit à la consommation et si nous devons protéger les gens qui ont tendance à augmenter leur surendettement en essayant de l'interdire. Ce sont deux sujets que l'on ne peut pas traiter indépendamment et qui sont à l'opposé l'un de l'autre. À titre évidemment personnel, mais à peu près fondé, je crois qu'il y a des marges de manœuvre et qu'il serait possible d'étendre la population qui, aujourd'hui, pourrait s'endetter.

Capucine Graby

Il y a un réservoir quelque part ?

Jean-Hervé Lorenzi

Le chiffre que j'ai lu était de 600 000 ménages, ce qui n'est pas du tout négligeable. D'autre part, je suis exaspéré par le fait que toute une partie de la population, notamment les jeunes, est exclue du mécanisme. Je trouve cela stupide. Si on veut pousser la responsabilisation des jeunes, ce n'est pas la meilleure façon de procéder. Je constate aussi, cela a été évoqué, que le crédit revolving, qui sera au cœur de la discussion tout à l'heure, est un lissage évident – bon ou mauvais, c'est un autre problème – en matière de pouvoir d'achat, mais très faible. Dernier aspect, je pense qu'il faut être très attentif, dans la période qui est la nôtre, au fait que l'angoisse de nos concitoyens sera de plus en plus forte, pour des raisons évidentes et que les mécanismes de surendettement, gérés aujourd'hui de manière talentueuse, sont donc insuffisants à mon avis. Pour résumer, il faut élargir et il faut renforcer.

Capucine Graby

Un mot de Christian de Boissieu, avant les questions de la salle.

Christian de Boissieu

On a bien vu à travers les interventions précédentes qu'il faut en fait raisonner sur trois éléments : la consommation, le crédit et l'épargne. Je pense qu'il est important de réintroduire dans ce débat les comportements d'épargne. Ce qui me frappe lorsqu'on regarde l'évolution récente entre la France et les pays européens – je me contente de donner le fait sans tirer de conséquence – c'est qu'en France, le taux d'épargne des ménages a jusqu'à présent résisté à la crise. Les Français épargnent entre 15 et 16 % de leur revenu disponible. Chez la plupart de nos voisins, le taux d'épargne des ménages a baissé. Il faudrait introduire un raisonnement très fin, par niveau de revenus, pour voir précisément ce qui se passe. Le taux d'épargne a peut-être monté un peu à cause de la montée du chômage, il y a un phénomène de précaution, et puis il y a l'effet prix, l'effet d'inflation évoqué tout à l'heure.

Deuxième remarque quantitative/qualitative, pour rebondir sur ce que notre président disait tout à l'heure. Quand on regarde les chiffres et qu'on fait des comparaisons intra-européennes, on constate deux choses du côté Français. Pour prendre des mesures qui permettent des

comparaisons internationales, regardons, par exemple, le crédit à la consommation par rapport à la consommation, ou par rapport au revenu disponible, ou par tête d'habitant. La France est aujourd'hui encore en dessous de 2 ou 3 points de la moyenne européenne, mais c'est parce que vous avez des pays qui poussent la moyenne vers le haut : le Royaume-Uni, qui n'est pas nécessairement un modèle à suivre, l'Irlande, le Danemark, par exemple. C'est pour cela que le débat quantitatif permet de montrer qu'avant la crise, il y a eu un phénomène de rattrapage, au sens où effectivement, on était parti de taux qui, il y a 10 ou 15 ans, étaient encore beaucoup plus bas. Mais au-delà de ces comparaisons avec une moyenne européenne faussée par 3 ou 4 pays qui sont tout à fait en tête, ce qui m'intéresse, c'est le qualitatif : quand je regarde les principales composantes de la directive européenne qui va aussi être le sujet de ce matin, c'est là qu'on trouve à mon avis l'essentiel de la dimension de la qualité de l'endettement.

Jean-Paul Delevoye

Merci. Je rappelle simplement que dans les commissions de surendettement, la cause principale d'endettement n'est pas liée au crédit immobilier, qui ne représente que 6 % des cas, mais au crédit à la consommation. Le crédit à la consommation est problématique, non pas en tant que tel, mais en tant que facteur d'endettement et de surendettement. La question, évoquée par Jean-Hervé Lorenzi, de la capacité d'élargissement, sera au cœur de la table ronde suivante. Est-ce que l'offre de crédit conduit aux besoins de la société ? Quelques réactions, Lionel Stoléru ?

Lionel Stoléru

J'ai participé à la création du taux de l'usure, avec Valéry Giscard d'Estaing, au ministère des finances. Dans notre esprit, c'était un taux lié aux taux directeurs. À l'heure actuelle où les taux à court terme sont à 0 % ou presque et où les taux à moyen terme sont à peu près à 5 %, comment peut-on accepter que l'on facture 20 % à un consommateur ? On est au-delà de tous les taux de l'usure possibles et imaginables au sens du bon sens habituel. Deuxième question, cette limite est-elle compatible avec les directives européennes ?

Philippe Marini

J'aurais voulu d'abord rebondir sur la première remarque de Christian de Boissieu, qui était excellente. Il parlait du surendettement et a dit que c'était par rapport aux capacités de remboursement. On parle ici d'un mode de crédit où personne ne vérifie la capacité de remboursement des emprunteurs. Le sujet, c'est celui-là, ce n'est pas de la grande macro-économie, c'est de savoir si notre droit bancaire est acceptable quand on a la conviction, confortée par les faits, que des modes spécifiques de crédit aux taux qu'indiquait Lionel Stoléru, sont attribués sur un clic en ligne ou dans le magasin sans aucune vérification de la solvabilité des emprunteurs. Je me permets de rappeler que c'est le sujet d'aujourd'hui, et c'est le sujet qui est sur le bureau des assemblées parlementaires. Ce n'est pas un problème macro-économique.

Le taux d'usure quant à lui est fonction des catégories de crédit et on prend une marge par rapport au taux de marché. On voit bien qu'on arrive à une absurdité, et je partage totalement la réaction de Lionel Stoléru : est-ce qu'on peut dire qu'on peut soutenir la consommation quand on amène les gens à payer 20 % d'intérêt ? Est-ce un soutien de la consommation ? Y a-t-on pensé un seul instant sur le plan du bon sens ? L'argent consacré à payer ces intérêts va-t-il dans la consommation ? Où va-t-il cet argent et ne serait-il pas préférable de revenir à une conception du taux de l'usure un peu plus normative ? Cela fait partie du sujet. Alors monsieur le Médiateur, qui avez le grand mérite d'organiser cette rencontre extraordinaire, je crois qu'il y a dans la salle beaucoup d'attentes concrètes sur des sujets concrets.

Jean-Hervé Lorenzi

Il faut parler de l'endettement évidemment, mais on ne peut pas empêcher qu'aujourd'hui, la question se pose de savoir comment le crédit peut aider à relancer la croissance.

TABLE RONDE 2 - L'OFFRE DE CREDIT REPOND-ELLE AUX BESOINS DE FINANCEMENT ?

Capucine Graby

Un mot pour présenter les participants : Philippe Lemoine, président de LaSer Cofinoga ; Marie Meunier, directrice générale de SOFINCO et de FINAREF ; Serge Maître, secrétaire général de l'AFUB, l'Association Française des Usagers de Banque.

Jean-Paul Delevoye

Pour répondre aux questions de Monsieur Stoléru et de Monsieur Marini, nous allons maintenant poser la question de savoir si l'offre de crédit est adaptée, s'il faut modifier le taux d'usure. Avez-vous, vous les prêteurs, la capacité de responsabiliser les emprunteurs en connaissant leur capacité de remboursement ? Ou bien, est-ce que vous vous protégez avec le déclaratif en disant : « Ce n'est pas mon problème, c'est leur problème ! »

Capucine Graby

Philippe Lemoine, les possibilités actuelles en matière de crédit vous semblent-elles répondre autant aux attentes des consommateurs qu'aux exigences économiques actuelles ?

Philippe Lemoine

La réponse est non. Nous pensons depuis longtemps qu'il y a une énorme distorsion entre la manière dont se fait ce métier, les attentes et les besoins. Cette distorsion s'est produite au cours du temps. Je pense que cela fait un moment que les pouvoirs publics, le Parlement, sont conscients que quelque chose ne va pas. Mais ils y ont répondu un peu au cas par cas avec un nombre important – une douzaine en dix ans – de textes réglementaires et législatifs qui ont essayé de traiter tel ou tel aspect du problème, sans redéfinir un cadre qui soit pensé. Le crédit à la consommation a été conçu après-guerre pendant une période de développement. Il faudrait de repenser un cadre, afin de savoir à quoi sert ce type de crédit, pour mettre en place des règles du jeu qui orientent le système en fonction d'une finalité. Chez LaSer-Cofinoga, nous pensons que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Je vais essayer de vous le montrer sur quelques éléments¹. Je ne vais pas projeter un grand nombre de chiffres, mais indiquer ceux qui nous paraissent vraiment significatifs, ceux à retenir dans le raisonnement, après avoir rappelé quels sont les besoins, puisque la question est de savoir si le système répond aux besoins ou non.

On parle de trois types de besoins, lorsque l'on parle de crédit à la consommation. En premier celui d'acheter un bien. Un certain nombre de gens ne peuvent pas acheter le bien qu'ils souhaitent, sans emprunter. Évidemment, lorsqu'on achète un bien à un commerçant X pour un prix Y, le type de produit le plus efficace est de souscrire un crédit affecté : un crédit consacré à l'achat de ce bien, à taux fixe, qui se rembourse sur une durée déterminée. C'est une première catégorie de produits de crédit.

Deuxième type de couple besoin-produit, la réalisation d'un projet. Qu'appelle-t-on réaliser un projet ? Faire refaire un appartement par exemple. C'est généralement lorsque l'on n'a pas un commerçant mais plusieurs en face de soi et pour un montant qui n'est pas, au départ, totalement déterminé. Lorsqu'il s'agit de repeindre, de refaire de la plomberie, etc., vous ne savez pas au départ exactement combien cela va vous coûter. Vous savez à peu près ce que vous allez y consacrer mais vous ne connaissez pas le montant exact. Dans ce cas, un des produits les plus adaptés est le « crédit amortissable » : une somme, que l'on vous accorde sur une durée déterminée, à taux fixe. Pendant cette durée, vous payez une mensualité fixe comprenant le paiement des intérêts et le remboursement le capital. C'est le produit sur lequel porte le pic de la

¹ Le graphique présenté par Philippe Lemoine est en fin de document

demande en matière de crédit à la consommation. C'est notamment une demande de jeunes ménages : 27 ans, achat d'un premier véhicule, aménagement d'un nouveau logement.

Il y a un troisième type de produits nettement plus sophistiqué, le crédit renouvelable, qui répond au besoin de gestion de trésorerie. Vous n'êtes pas sans savoir que bien évidemment, tout le monde n'est pas dans le modèle : marié, 2 enfants, propriétaire, en CDI avec des dépenses régulières. De plus en plus de personnes ont une inadéquation entre leurs revenus et leurs dépenses. Le crédit renouvelable, qui n'est pas un crédit à taux fixe mais à taux variable, plus cher à suivre et à gérer, répond, aux côtés d'autres techniques, comme le découvert bancaire, comme le différé de paiement – qui correspondent en termes de montant à la moitié du crédit revolving et qu'il faudrait inclure dans la discussion– au besoin de gérer son budget. Voilà la vocation du crédit renouvelable, le besoin auquel il devrait répondre.

Alors est-ce que cette offre répond aux besoins ? J'aimerais maintenant vous montrer une courbe qui partage le marché du crédit à la consommation. A la verticale, le taux de risque maximal auquel, compte tenu de la définition du marché, de la concurrence et des taux plafonds –les taux de l'usure– on peut prêter en France. Ce taux est de 3,5 %, c'est-à-dire qu'en France 96,5 % des emprunteurs remboursent leur crédit. On met ce pourcentage en corrélation avec les revenus, en partant, à gauche des personnes les plus fortunées pour aller, à droite, vers les plus pauvres. La situation française est réglée de façon telle qu'à 3,5% correspond une situation dans laquelle, seulement 60% des personnes sont éligibles au crédit à la consommation. À droite, cela correspond à des revenus un peu en dessous du revenu médian, c'est-à-dire un peu en dessous de 1 500 euros par mois. J'étais tout à l'heure à côté du sénateur Marini qui disait que tout allait bien. Là, non, cela ne va pas bien, parce que 40% des personnes qui ont besoin d'un crédit, n'y accèdent pas. Lorsqu'on parle de surendettement, on parle de personnes qui ont accédé au crédit, donc qui ne sont pas dans la partie droite du tableau. Ce sont les gens qui tangentent la barre verticale, disons les classes moyennes milieu-bas, voilà les personnes qui se retrouvent en situation de surendettement, des situations très compliquées bien sûr. Si on regarde d'un peu plus près, à droite de la courbe, on trouve les plus démunis qui sont parfois même dans une situation de multi-exclusion. Ils ont un problème de revenu, un problème d'insertion dans la société et dans aucun pays, le crédit marchand ne fonctionne. Aucun. En France, comme en Europe, il y a à peu près 15% de gens qui sont dans cette situation. Pour eux, le seul type de financement qui fonctionne c'est le micro-crédit : combinaison des savoir-faire d'organismes de crédit et de ceux des associations (des acteurs qui acceptent de faire de l'accompagnement des personnes), pour créer une relation de confiance et maîtriser le niveau de risque, bien que l'on soit dans cette partie droite du tableau. Il faut en tirer plein de leçons. L'anomalie française, qu'il faut absolument corriger, est qu'une personne sur 4 en France n'accède pas au crédit à la consommation alors que ce sont celles qui en ont le plus besoin. Je ne vais pas entrer dans des statistiques raffinées, mais il y a bien sûr un lien entre le revenu et l'âge. Si on se compare à l'Angleterre –qui est un cas extrême–, on prête autant aux plus de 60 ans, mais on prête trois fois moins aux moins de 25 ans. C'est-à-dire que notre système est entièrement fondé sur la confiance au rétroviseur : c'est le présent et le passé des personnes qui plaident pour qu'on leur fasse confiance. Ce ne sont pas du tout les projections que l'on peut faire sur leur avenir. C'est un premier type de problèmes.

On a, en France, un deuxième type de problème. Dans les 60 % de gens –avec bien sûr, à gauche de la courbe, 15% que le crédit n'intéresse pas du tout– qui accèdent au crédit à la consommation, on trouve deux catégories de personnes. Les 30% qui accèdent à toute la gamme des produits de crédit à la consommation : affecté, amortissable, renouvelable. Quand ils veulent acheter un bien, mener un projet, gérer leur trésorerie, ils trouvent la solution adaptée. Et puis il y a les 15 % qui n'accèdent qu'au crédit renouvelable. C'est le problème extrêmement important de la mécanique de calcul des taux de l'usure, on va le voir dans une minute, qui ne peut que s'aggraver, parce que moins les personnes qui présentent des risques accèdent au crédit amortissable, plus ils sont déportés vers le crédit renouvelable.

Jean-Paul Delevoye

C'est ce que disait Philippe Marini tout à l'heure : plus le taux est cher, moins ils peuvent consommer, leur capacité de consommation est érodée par le coût du crédit.

Philippe Lemoine.

Exactement. Nous avons ici un énorme problème qui joue également comme frein à la consommation et qui, alors que ces systèmes de taux d'usure ont été conçus à l'origine dans l'idée d'égalité ou de moindre écart, font qu'aujourd'hui par exemple, un ménage de 27 ans, qui a fait des études supérieures, a un 'bon' boulot, etc., va se voir proposer un prêt personnel amortissable pour acheter, sa voiture d'occasion de 3 000 euros. Il va avoir accès à un taux qui sera le taux moyen pratiqué sur le marché, de l'ordre de 6 %. Alors qu'un autre couple, de 27 ans aussi, mais avec un parcours différent –ni les mêmes études, ni le même type d'emploi,...- va être refusé par le système de distribution des crédits et, orienté vers un crédit renouvelable à 16 %. Soit un écart de 10 points entre les personnes selon leur profil.

Deux types de problèmes se posent dès lors aux pouvoirs publics. Le premier est de voir comment, sans changer le taux de l'usure et les mécanismes de marché, il est possible d'élargir le système vers la droite de la courbe, en permettant d'individualiser et de raisonner mieux. Aujourd'hui, c'est un fait, il y a une insuffisance des instruments à travers lesquels on apprécie le risque.

Capucine Graby

Quand vous dites « élargir », jusqu'où peut-on aller ?

Philippe Lemoine

Je pense qu'on peut aller jusqu'à la situation que l'on rencontre fréquemment en Europe, où 80 % de la population a accès au crédit à la consommation. Cet élargissement peut se faire par une meilleure connaissance individuelle. Voilà le sens de tout ce débat sur le fichier positif.

L'autre variable sur laquelle on peut jouer, c'est le taux de l'usure. On peut agir à deux niveaux. On peut jouer à un petit niveau sur les 15% qui n'accèdent qu'au crédit renouvelable pour qu'ils aient accès aux deux catégories de crédits, le taux d'usure étant réglementé catégorie par catégorie –affecté, amortissable, renouvelable-. Et puis on peut faire une réforme plus ample qui permette de repousser aussi la barre à droite.

Une autre statistique pour éclairer le propos, c'est l'évolution du taux d'usure, non pas depuis sa création mais depuis sa réforme en 1989 qui définit le système actuel dans lequel on observe que les seuils d'endettement n'ont pas été corrigés en fonction de l'inflation. Vous imaginez l'accumulation d'anomalies qui découle de cette observation.

Si nous passons à la slide suivante, on voit l'évolution du taux de l'usure une fois enlevés les coûts de refinancement, eux-mêmes liés à l'inflation et à d'autres éléments qui ne permettent pas de suivre dans le temps comment fonctionne l'évolution du coût du crédit. Vous avez donc ici l'évolution de tout ce qui n'est pas le coût de refinancement, c'est-à-dire les coûts de gestion, les coûts de l'impayé et le résultat bénéficiaire.

Vous voyez qu'il y a trois types de courbes. La courbe du haut, en vert est celle des crédits, inférieurs à 1 524 euros. Vous voyez que depuis l'instauration du système, à la fin des années 80, cette courbe a eu tendance à baisser. Pourquoi a-t-elle baissé ? Essentiellement grâce aux gains de productivité qui ont été rendus possibles dans le fonctionnement de l'ensemble de ces systèmes.

Lorsqu'on regarde la courbe basse, en rouge, c'est celle des prêts personnels amortissables, classiques, cette catégorie qui est à l'heure actuelle en France accessible à un trop petit nombre de gens. Vous voyez que cette courbe présente comme les autres un creux en 2000 liée à la déflation rapide des taux d'intérêts qui a suivi la bulle Internet à laquelle les organismes de crédits ne se sont pas adaptés tout de suite. Mais, si vous gomez ce creux, vous voyez une baisse importante et très rapide depuis 2002. Que s'est-il passé depuis 2002 ? Les banques à réseaux sont venues sur

les marchés du crédit à la consommation sur lesquels ils n'étaient pas et ont attaqué ces marchés en considérant les prêts personnels amortissables à la consommation qui intéressent les jeunes ménages comme un produit d'appel ; ils ont fait baisser les taux moyens pratiqués qui sont ainsi descendus jusqu'à 5 %. Vous voyez le coût de refinancement ? Vous imaginez le niveau de risque qui peut être pris... 0, 0,5 ? Donc, dès qu'il y a du risque, les personnes sont évacuées du système. C'est ce qui permet à cette courbe d'être passée au-dessous des 5 %, et au maximum, au-dessus du prix moyen pratiqué.

Où sont donc passés les gens qui représentent un risque ? Ils sont remontés sur le produit tracé en bleu, c'est-à-dire sur le produit fourre-tout, au-dessus des 1 524 euros, marqué notamment par le poids du crédit renouvelable. Ce crédit qui au départ est un produit spécifique pour la gestion de trésorerie a accueilli tous ceux qui venaient avec leur risque de plus en plus grand. C'est un phénomène statistique d'anti-sélection. Les gains de productivité, ont été entièrement absorbés par une montée des coûts du risque, ce qui fait que cette courbe est presque complètement plate. Ce qu'il conviendrait de faire, c'est organiser une sorte de transfert intelligent permettant de dégonfler la bulle de risque qui existe sur le crédit revolving. Bien sûr, l'idéal serait qu'on fasse un examen pièce par pièce du dossier comme on le fait pour l'octroi de montant important, mais c'est très cher, 700 euros ou encore d'avoir d'autres types d'instruments qui permettent de le faire à un coût acceptable.

À mon sens, un crédit d'émancipation, c'est un crédit qui ne serait pas perçu comme un crédit d'aliénation et qui répondrait à trois caractéristiques :

- accroître largement le nombre d'accédant aux crédits – 40% d'exclus, ça ne va pas ;
- offrir le crédit qui correspond au besoin pour qu'il n'y ait pas de condamnés au crédit renouvelable, plus cher que les autres ;
- créer les vraies bases d'un crédit responsable. Tant que tout le monde se réfugie, en matière de preuve du risque, derrière les seuls éléments qui sont les éléments déclaratifs, vous ne trouverez jamais personne, même un juge, pour dire « vous êtes responsable d'avoir prêté ». Or il est souhaitable, comme l'indique la directive européenne d'aller vers un type de crédit où la responsabilité soit partagée entre le prêteur et l'emprunteur. Dans un système nouveau, les prêteurs doivent accepter cette responsabilité.

Capucine Graby

Madame Meunier, un mot sur ce que vient de dire Philippe Lemoine ? Qu'est-ce que vous constatez sur le terrain ? Est-ce qu'à votre avis l'offre de crédit telle qu'elle existe aujourd'hui correspond pleinement aux besoins ?

Marie-Hélène Meunier

Je partage tout ce qui vient d'être dit par Philippe Lemoine, à l'exception du fichier positif dont je ne vois pas comment nous en éviterions l'usage à des fins strictement marketing. Je pense que c'est un sujet sur lequel il faut réfléchir avec beaucoup de prudence.

Capucine Graby

Ça veut dire que vous êtes pour ou que vous êtes contre ?

Marie-Hélène Meunier

Je suis contre.

Jean-Paul Delevoye

C'est intéressant parce que les banques nous disent qu'elles sont pour à l'étranger et elles sont contre en France pour résister à la concurrence au niveau national !

Bon, c'est une provocation, mais il s'agit de répondre à la question de Philippe Lemoine : faut-il aujourd'hui donner des informations sur la capacité de remboursement des emprunteurs ?

Marie-Hélène Meunier

La réponse est oui. Il faut donner des informations. Il y a d'ailleurs des projets en cours à la Banque de France notamment pour que les données sur les impayés soient aussi rafraîchies et exactes que possible ; nous sommes tout à fait favorables à ce type d'évolution en termes de l'évaluation de la solvabilité de nos clients.

J'ajoute que, apprécier la solvabilité d'un client, ce n'est pas seulement apprécier la nature de ses crédits. Il y a d'autres éléments qui entrent en jeu et un fichier positif devient une espèce de monstre si on veut vraiment y apporter l'ensemble des éléments à prendre en compte. Par ailleurs, je ne voudrais pas que les organismes de crédit se cachent derrière leurs responsabilités, il y a aussi de notre part une évolution par rapport au système de scoring. Nous sommes, comme vous le disiez tout à l'heure, très largement en train de regarder dans le rétroviseur. Nous devrions beaucoup plus anticiper par rapport aux évolutions sociétales, nous avons une vraie responsabilité en termes de construction de nos systèmes de scoring. Il ne faut pas que nous mettions dans une situation telle que nous attendions qu'on nous donne les instruments d'évaluation, nous aussi nous avons cette expertise et nous avons ce rôle à jouer.

Je voudrais également dire que je partage tout ce qui a été dit sur la nature des prêts. Je voudrais simplement donner quelques repères. Aujourd'hui, l'automobile et l'équipement de la maison représentent en gros 60 % des crédits à la consommation. Dans ces 60 %, la majorité des crédits accordés – et c'est très bien – sont des crédits amortissables bien adaptés aux besoins du client. La vraie question aujourd'hui est de savoir pourquoi, dans certains cas, nous vendons du revolving alors que le crédit amortissable serait plus adapté. Nous sommes effectivement dans ce paradoxe qui consiste à vendre du revolving dans des situations où il n'est pas parfaitement adapté et pourtant nous sommes dans le pays européen qui sans doute exclut le plus de gens de l'accès au crédit.

Capucine Graby

Cette situation paradoxale est-elle en train de croître ou de se résorber ?

Marie-Hélène Meunier

Elle s'accroît parce que malheureusement, la population « pauvre » augmente. Donc le décalage entre l'accès au crédit pour les personnes qui en aurait le plus besoin devient de plus en plus difficile.

Jean-Paul Delevoye

Si je vous comprends bien, l'accès au crédit revolving fragilise encore davantage une population en difficulté alors qu'un crédit amortissable leur donnerait une marge de manœuvre.

Marie-Hélène Meunier

Nous sommes amenés effectivement à faire ce genre de choses.

Jean-Paul Delevoye

C'est très franc de votre part.

Marie-Hélène Meunier

Nous avons sur ces sujets à prendre chacun nos responsabilités. Mais il ne faut pas tout faire porter par les établissements de crédit. Le cadre législatif a beaucoup bougé ces dernières années, il a tellement bougé qu'il n'y a plus de cadre, il n'y a que des lois.

Jean-Paul Delevoye

La vraie question, c'est que deviennent tous ces exclus du crédit, parce que derrière il y a Internet ...

Marie-Hélène Meunier

Personne n'octroie de crédits sur Internet, monsieur le sénateur, personne...

Si jamais vous y êtes parvenu, c'est qu'il y a eu vérification de votre dossier. On vous a donné un accord de principe, « sous réserve » de votre dossier.

Il y a des refus qu'on appelle des refus score mais la moitié des refus est faite après examen des pièces justificatives

Serge Maître

On parle beaucoup de fichage positif et je ne m'attarderai pas parce qu'il y a une table ronde sur le sujet, mais je dirai qu'il y a des moyens bien moins coûteux de vérification, par exemple, de demander les trois derniers relevés bancaires sur lesquels apparaissent les ressources de l'intéressé, à partir de là, sauf fraude caractérisée, on éliminera tous les incidents d'impayés. Ce qui me gêne ici, ce sont les propos des professionnels, moins ceux d'ailleurs de Madame Meunier qui a eu le mérite de la franchise. Si vous écoutez les professionnels, vous entendez de mots comme « les populations qui se déportent, les pouvoirs publics, il ne faut pas qu'il y ait de condamnés au crédit renouvelable... » Il me semble pourtant que ce sont bien les critères d'admission au crédit, resserré ou moins resserré, définis par les professionnels – la loi n'y est pour rien – qui font que les crédits, comme on nous l'a montré très savamment dans le tableau, seront ou non consentis. On se pose la question de savoir si l'offre de crédit correspond aux besoins. Très bien, mais, actuellement il y a un paradoxe : d'un côté on dit « Il faut distribuer du crédit », regardons du côté de Madame Lagarde, de l'autre on appelle les professionnels à être, disons sentencieux et limitatifs. Sérieuse contradiction qui s'est compliquée depuis deux ou trois ans. Car le crédit avait une fonction qui consistait à permettre de financer ce que les seuls revenus disponibles n'arrivaient pas à faire et notamment à financer des investissements à moyen ou long terme. Aujourd'hui on en est à financer des besoins à très court terme, voire des besoins élémentaires ou alimentaires. L'offre de crédit correspond-elles aux besoins dans un contexte où ces besoins de financement ont muté ? Il y a aujourd'hui toute une population qui paye le contenu du caddy avec la carte revolving.

Capucine Graby

Vous êtes en train de dire que la fonction du crédit a changé ?

Serge Maître

Disons que l'expérience et l'information dont nous disposons le prouvent : sur les 300 témoignages par jour que nous recevons, il y en a 100 qui portent sur le crédit, le malendettement. Je dirai encore qu'il y a chez les professionnels une manière de se déculpabiliser et de renvoyer à la société : « Les personnes se déportent. » Elles ne se déportent pas. Nous constatons qu'il s'agit d'un argent facile. Quand on va sur un lieu de vente comme vous le savez tous, il y a des offres de paiement en trois fois sans frais, que vous signez, forcément. Et il y a le recours au revolving qu'on vous propose en lieu et place d'un crédit affecté. On dira qu'il y a un dérapage, une dénaturation.

Le deuxième point, c'est qu'à côté de l'argent facile, il y a le problème de la durée. Le crédit revolving est un crédit sur un an, le législateur y a veillé, depuis 1989, il y a eu beaucoup de lois dans ce sens. Or beaucoup de crédits revolving qu'on soumet au consommateur, si on prend le capital total emprunté et qu'on le divise par le nombre de traites, on arrive concrètement à des crédits qui courent sur 2, 3 ans ou plus. Nous avons eu des cas où le crédit était sur 120 ans parce que petit à petit, on avait élevé le plafond ! En d'autres termes, l'une des idées fondamentales, c'est que ce crédit qui paraît facile, facile à ceux qui sont les plus démunis parce qu'il y a un

moindre contrôle – même s’il en existe tout de même un – c’est parce qu’on méconnaît l’un des verrous posés par le législateur. Il n’y a pas un établissement qui ait échappé aux condamnations, jusqu’en appel ou en cassation, et qui continue de méconnaître les règles de droit. Notre correspondant en Allemagne nous fait savoir que lorsque la Cour suprême de Karlsruhe décide de quelque chose, les services informatiques modifient leur application dans les deux semaines. Et cet argent facile est aussi de l’argent cher. Ce qui est facile, on le paye. Dans notre société, plus vous êtes pauvres, plus vous payer cher le crédit.

Capucine Graby

Vous trouvez qu’on dirige trop les gens vers les crédits renouvelables.

Serge Maître

Mais bien sûr. Nous avons des gens qui nous signalent qu’ils ont payé la réparation de leur voiture par un crédit revolving. Il y a un dévoiement de ce type de crédit dont on nous a expliqué qu’il s’intégrait dans la panoplie des services bancaires mais qu’il avait à l’origine une fonction spécifique. Et tout le monde le sait. Le consommateur est coupable, les établissements, l’état qui ne fait pas son travail, le législateur qui n’intervient pas ...

Le législateur n’intervient que par ce que les établissements bancaires n’arrivent pas à se policer dans leurs applications. Lorsque les établissements bancaires transforment un crédit bancaire d’un an en crédit sur 2 ou 3 ans en dépit de la loi, il y a un problème. C’est peut-être là qu’un dispositif simple pourrait être cherché.

Marie-Hélène Meunier

Monsieur Maître, nous devons être remboursés par nos clients puisque nous-mêmes empruntons de l’argent pour le distribuer, nous ne pouvons donc pas être totalement irresponsables par rapport à cette problématique.

Jean-Paul Delevoye

Madame Meunier, personne ne remet en cause le besoin de rentabilité des établissements financiers. Nous avons bien entendu ce que nous ont dit Monsieur Lemoine et Madame Meunier à savoir qu’il y a 40 % de gens qui sont exclus de l’offre de crédit et ça c’est un problème. Nous avons d’autre part une population qui pourrait avoir accès à des crédits amortissables et ne peut accéder qu’à une offre de crédit revolving, ce qui freine la consommation et fragilise cette population. Nous avons enfin le problème de la solvabilité des détenteurs de revolving et sans vouloir rouvrir le débat, je connais beaucoup d’établissements dans lesquels il y a 5 dossiers pour un seul client. On ne peut pas dire qu’il n’y a pas là débordement.

TABLE RONDE 3 - ACCORDER DEVELOPPEMENT DU CREDIT A LA CONSOMMATION ET PREVENTION DU SURENDETTEMENT

Jean-Paul Delevoye

Nous allons appeler Jérôme Bédier, président de la Fédération du commerce, Alain Bazot, président de l'UFC Que Choisir et Philippe Marini, sénateur de l'Oise.

Je propose que nous commençons par voir comment les consommateurs estiment que leur protection est assurée ou n'est pas assurée, comment ils réagissent par rapport aux observations de Monsieur Lemoine, de Madame Meunier et de Monsieur Maître sur le fait que l'offre de crédit n'est pas adaptée à leurs besoins. Nous verrons ensuite comment les commerçants ont besoin de remettre le crédit au cœur de leur commerce.

Capucine Graby

Alain Bazot, quel type de retour terrain avez-vous ?

Alain Bazot

Effectivement, je vais vous parler du terrain. Je vais vous livrer les premiers résultats que nous venons de mener en France avec 100 associations locales qui ont mis au point un scénario pour tenter d'obtenir un crédit auprès de certains établissements ce qui nous a permis de voir quels étaient les comportements de près de 400 distributeurs. Cette enquête a eu lieu pendant la deuxième quinzaine de janvier.

Les résultats commencent à remonter, nous allons faire dans très peu de temps une synthèse nationale et communiquer dessus.

Aujourd'hui je vous livre les premiers résultats qui sont accablants, alarmants, je ne sais plus quel terme employer.

Les résultats sont ceux de Valence où nous avons interrogé 15 lieux de vente, 6 établissements bancaires et 9 établissements de crédit spécialisés par Internet.

Le scénario était assez simple, un client se présentait pour obtenir le financement d'un équipement électroménager qui oscillait entre 1 200 et 2 500 euros.

Voici les résultats par circuits de distribution :

– Pour les établissements de crédit spécialisés, dans 100 % des cas, l'orientation était celle d'un crédit revolving du fait des plafonds qui sont appliqués : au-dessous de 3 000 euros ou 5 000 euros, le consommateur n'a pas accès à un crédit classique. Ce n'est pas que le consommateur se déporte vers un crédit revolving, c'est qu'il est déporté. Sur les lieux de vente, dans 91% des cas, le consommateur est également orienté vers un crédit revolving et, dans 93% des cas, il repart équipé d'une carte avec réserve d'argent, c'est-à-dire que même s'il n'a pas obtenu de crédit, le fait d'avoir un achat en trois fois sans frais ou éventuellement un prix très attractif fait qu'on va lui imposer cette carte avec réserve d'argent.

– Dans les banques, ce sont 33 % des candidats qui sont orientés vers un revolving.

Une orientation massive donc vers les crédits revolving.

Dans 77 % des cas, les distributeurs n'ont pas donné d'information sur les caractéristiques principales du crédit. Je veux bien qu'on responsabilise le consommateur mais si on ne lui donne pas des informations pertinentes au moment où il s'engage... Dans 77 % des cas donc, on ne lui donne pas le montant du taux et notamment du taux définitif car vous avez la plupart du temps un taux promotionnel sur lequel naturellement on communique largement, mais vous ne savez pas ce qu'il deviendra deux mois plus tard et vous ne connaissez pas non plus les mensualités.

Dans 70 % des cas, il n'y a eu aucune vérification de la solvabilité du client, pas de demande de pièces justificatives des charges et des revenus.

Aujourd'hui, le résultat est clair, il est palpable. Il y a un forcing sur le revolving sans souci des besoins réels du consommateur et, j'y insiste, il y a de surcroît, des techniques marketing qui

forcent la main des consommateurs sous la forme de cette réserve d'argent qui revient à imposer un crédit revolving non sollicité. Prenons encore l'exemple de la carte de fidélité : le fait d'être bien traité parce que vous êtes fidèle, oblige à utiliser la réserve qu'on vous a imposée. En fait de récompense, le client repart avec un fardeau. Car la carte de fidélité assortie de la carte réserve d'argent est le cheval de Troie du revolving. Il est donc vrai que les distributeurs particulièrement sur les lieux de vente donnent aux clients une grenade dégoupillée. Pourquoi ? Parce que généralement le montant de la réserve excède largement celui dont le consommateur aurait réellement besoin, avec taux d'usure (un peu moins de 20 %).

Des mensualités très faibles qui sont de ce fait très attractives pour le consommateur parce qu'il va pouvoir payer mais qui l'installe dans un crédit perpétuel.

Donc une grenade dégoupillée, car elle est mise dans de mauvaises mains et que le crédit revolving est généralement proposé aux revenus les plus faibles. Nous sommes loin du crédit qui lisse la trésorerie, nous sommes dans la situation où le crédit compense des revenus insuffisants.

Est-il raisonnable de mélanger en une même carte, la fidélité du consommateur et la réserve d'argent ?

Je trouve que ce serait sain de considérer que ce sont-là deux logiques tout à fait différentes, d'un côté le crédit, de l'autre et séparément, la fidélité.

Je pose enfin la question de savoir comment on peut proposer un crédit de « lissage de trésorerie » dans des endroits où l'on vend de la nourriture ?

Cela me rappelle la campagne « boire ou conduire, il faut choisir » qui a amené le législateur à interdire la vente d'alcool, la nuit dans les stations-services, celle-ci constituant à l'époque une insupportable aberration.

Capucine Graby

Jérôme Bédier, je vous ai vu sursauter quand Alain Bazot a dit que le revolving était imposé au consommateur. Vous n'êtes pas d'accord ?

Jérôme Bédier

Je crois qu'on a un débat vraiment intéressant. Tout le monde a dit que prêter aux riches ne présente pas de difficulté, – on ne prête qu'aux riches – ce qui pose un problème, c'est l'accès des classes populaires au crédit, quand elles en ont besoin et dans les meilleures conditions, j'insiste, il s'agit de satisfaire cette double exigence.

Pour répondre à Alain Bazot, je trouve que si quelqu'un est dans la détresse et qu'il a besoin de nourriture, autant qu'il s'endette pour nourrir sa famille que pour aller dans un casino. Il faut faire attention à tous ces jugements moraux que nous portons. Le vrai problème doit être traité autrement, Martin Hirsch le sait bien.

Nous connaissons très bien les situations : dans beaucoup de nos magasins, le chiffre d'affaires se casse la figure en fin de mois. On le sait très bien, on connaît la situation des familles françaises.

On a parmi nos clients, les classes populaires qui viennent tous les jours chez nous, qui achètent et qui, soit dit passant, savent parfaitement nous mettre en concurrence les uns avec les autres.

La question est donc : comment bien prêter aux moins riches ?

C'est une question qui comporte un volet économique indéniable, le montant des crédits à la consommation, ne l'oublions pas, est de 137 milliards d'euros. Le crédit renouvelable, c'est 27 milliards.

Le débat que nous avons aujourd'hui est plutôt celui des bonnes pratiques et comment faire pour que cet accès des classes populaires au crédit se passe dans de bonnes conditions, qu'il provoque le moins de difficultés personnelles à des gens qui, de plus, sont affectés par les « accidents de la vie »

Nous pensons qu'il ne faut pas choisir un bouc émissaire commode en l'espèce le crédit revolving. Il s'agit de s'interroger sur les bonnes pratiques du crédit renouvelable. Le crédit renouvelable existe depuis toujours, d'ailleurs, dans une banque, ça s'appelle un découvert. Mais

la majorité de nos clients ne poussent que rarement la porte d'une banque même s'ils y ont un compte simplement parce qu'ils sont salariés.

Notre fonction est donc de donner à toute une population l'accès à un crédit qui lui serait autrement ou autre part refusé.

Reste la question des bonnes pratiques. Sur ce point, je suis d'accord avec Alain Bazot, il y a une question d'information et de transparence. Nous ne soutiendrons pas ceux qui ne respectent pas l'obligation d'information. Il n'est pas normal qu'il n'y ait pas d'information sur le crédit et sur les conditions du crédit. C'est un premier point essentiel.

Deuxième point : il nous paraît important que nous ayons une réflexion sur les taux de l'usure. Le taux de l'usure est entre les mains du pouvoir public. Je rejoins monsieur Stoléru quand il fait remarquer qu'un taux d'usure à 20% et une inflation à 1%, c'est un problème.

Cependant, il faut savoir que les taux s'expliquent par les coûts, coût d'instruction du dossier, naturellement plus élevé pour les petits crédits que pour les gros. Dans le cas d'un crédit important, vous ne voyez même pas le coût du dossier, il disparaît dans les intérêts. Sur un emprunt de 2000 euros, le coût d'instruction du dossier devient très visible. Il n'est pas question d'entrer dans un système dans lequel on ferait pour de petits prêts à la consommation des instructions comme on les fait pour des prêts bancaires ou immobiliers, c'est tout à fait impossible, autant s'arrêter de prêter.

Vient ensuite la notion du risque qui a un équilibre. Le réglage du taux d'usure permettra d'éviter de faire du surendettement, mais va aussi sortir certains de l'accès au crédit, parce qu'ils se retrouveront en dehors des clous en termes de garanties à donner si par exemple on leur demande leurs relevés bancaires sur quelques mois. Il faut le savoir.

Nous pensons cependant que sur le taux d'usure, il faut bouger et que le taux de 20 % est trop important. Il faut peut-être traiter ensemble les différentes catégories, sachant qu'il y a un taux à 20 % et un taux à 9 %, on pourrait aller vers un corridor plus rapproché qui permette d'avoir un taux d'usure raisonnable et évite qu'on fasse trop monter les taux notamment des crédits renouvelables.

Troisième remarque sur les bonnes pratiques. Nous sommes très favorables à la notion de fichier positif. On tourne autour de ce pot depuis longtemps, on a un fichier négatif qui est compliqué et qui ne marche pas très bien.

Le fichier positif est une façon simple de mettre chacun en face de ses responsabilités. On ne peut pas dire à la fois qu'on veut que chacun prenne ses responsabilités et refuser le fichier positif. Ce fichier positif est le moyen de mettre chacun en face de ses responsabilités en permettant à l'ensemble des intervenants sur le marché de savoir à quoi s'en tenir. Il ne faut pas que ce soit un fichier trop public, il faut qu'il soit géré uniquement par la Banque de France, avec laquelle il y aura peut-être un problème de coût, mais c'est un problème annexe. Il doit avoir certaines caractéristiques, et je compte sur la CNIL pour y veiller. Il faut que ce soit un fichier qui reste confidentiel, qui ne soit pas utilisé à des fins marketing et qui respecte les données privées. Si pour 47 centimes d'euro on peut avoir des données qui tiennent la route, ce pourrait être une bonne solution.

Pour le moment, nous nous en tenons à des déclarations sur l'honneur, c'est très bien, mais, quand on est pressé par les contingences et par le besoin, le client va signer tout ce qu'on lui demande.

Il reste un dernier sujet qu'a évoqué monsieur Marini et qui est celui de l'accès au crédit par internet. Internet est un moyen nouveau, comme tous les moyens nouveaux, il faut en vérifier les bons usages.

Deux sujets à propos d'internet, celui des spams, c'est-à-dire des publicités qui sont envoyées régulièrement et il y a la question des bonnes pratiques et de la façon dont elles peuvent être transposées sur Internet.

Il me semble que si on peut avancer sur l'ensemble de ces points, on aura mis en place des bonnes pratiques, on ne sera pas dans un processus de diabolisation du crédit populaire à un moment où la consommation en a besoin.

Capucine Graby

Je vais passer la parole au sénateur Marini que j'entends murmurer le mot « mensonge » depuis tout à l'heure. Monsieur Marini, vous avez certainement quelque chose à dire.

Philippe Marini

Je voudrais d'abord me réjouir de l'organisation du colloque et du fait qu'apparemment plus personne aujourd'hui ne conteste la nécessité d'une loi. J'ai l'impression qu'on a donc bien progressé.

Plus personne, me semble-t-il ne conteste la nécessité d'une loi au moins pour deux raisons.

La première raison est que nous sommes en crise et que la crise alimente les publics fragilisés. De ce fait, les tentations d'argent facile mais coûteux ne seront que plus grandes.

En deuxième lieu, il s'agit bien du domaine du droit des contrats dont le législateur est l'arbitre. Et permettez-moi de le dire, car je ne vais pas me refaire, je suis un libéral. Et je crois en la loi du contrat qui met deux parties en présence suffisamment égales, suffisamment informées pour qu'elles puissent s'engager réciproquement.

Dans le domaine de certaines formes de crédit, le contrat est déséquilibré, il y a une partie forte et une partie faible. La responsabilité du droit, la responsabilité du législateur est de rééquilibrer les plateaux de la balance de telle sorte que le contrat puisse exister.

Enfin, dernier argument qui me paraît tout à fait essentiel aujourd'hui, tous les groupes de crédit à la consommation, à quelques exceptions près, sont des filiales de grands groupes bancaires. Et les grands groupes bancaires, comment fonctionnent-ils depuis le mois d'octobre ? Avec des allocations de financement de l'État. Qu'il s'agisse de leur refinancement à court et moyen terme, donc sans doute de l'origine des ressources qui permettent de financer ces crédits, qu'il s'agisse de leurs fonds propres, nous ne pouvons que nous réjouir collectivement que ce pays ait pu prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter le collapse financier et le « credit crunch ».

Mais il y a des contreparties et, parmi celles-ci il ya l'obligation d'être correcte vis-à-vis des emprunteurs.

Alors, le sujet que nous évoquons, et beaucoup de points ont été traités, c'est d'abord celui d'un arbitrage entre la régulation du crédit à la consommation et le développement du crédit à la consommation. Pour moi c'est un faux problème, il n'y a pas d'opposition, on peut développer correctement le financement de familles qui ont besoin de moyens complémentaires pour acquérir des équipements ou pour financer leurs projets et d'autre part mieux réguler le crédit à la consommation.

Quand on parle de confiance, quand on parle de croissance et quand on parle du moteur de la consommation, permettez-moi de redire qu'un moteur alimenté par des crédits à 20% est un moteur qui n'est pas efficace. Car il y a une dérive beaucoup trop importante vers les coûts d'intermédiation et vers les imperfections du système. Enfin, un crédit à la consommation qui alimente l'angoisse, c'est un crédit qui organise la chute programmée de la consommation et il y a des économistes beaucoup plus compétents que moi dans la salle pour le dire. Le problème qui est le nôtre est un problème de lisibilité et un problème de confiance et on ne peut pas régler ces sujets semaine par semaine.

Venons-en aux responsabilités du législateur. Notre rôle c'est d'éviter qu'on n'abuse de la faiblesse des gens, notre rôle c'est de lutter contre le malendettement et les initiatives que pour ma part j'ai tentées, peut-être parfois maladroitement, ne sont pas des initiatives récentes. Dans le projet de loi de sécurité financière de 2003, j'avais posé le problème de l'encadrement des règles de démarchage du crédit et de la coïncidence entre lieux de vente et lieux d'octroi de crédit. Francis Mer m'avait expliqué, comme d'ailleurs à propos des agences de notation, qu'on pouvait

passer, qu'il n'y avait rien à voir, que tout allait bien, que tout était bien organisé. Plus récemment, été 2008, co-rapporteur du projet de loi dit de modernisation de l'économie, j'avais soutenu les amendements de mes collègues de l'union centriste au Sénat et j'avais modestement suggéré que les établissements de crédit puissent faire figurer dans leurs rapports annuels le taux des incidents de paiements et des mesures de traitement d'un surendettement affectant leurs clients.

On ne m'a fait aucune contre-proposition et le gouvernement naturellement y a été défavorable.

Je crois qu'il faut aujourd'hui absolument faire avancer les choses et je me réjouis que, dans la foulée de la directive européenne, dans la foulée de la proposition de loi que j'ai déposée, on nous annonce l'adoption prochaine d'un texte par le conseil des ministres. Je félicite à ce propos le haut-commissaire Martin Hirsch qui joue un rôle très complémentaire à celui de l'excellente ministre des finances et de l'emploi à ce sujet.

Je crois qu'il faut arriver à lier les approches macro et micro économiques ainsi que l'approche sociétale car je crois que c'est une absolue nécessité dans ce dossier.

Quels sont les principes auxquels nous pouvons nous référer ?

Premier principe : le crédit est une bonne chose mais doit faire l'objet d'une régulation.

Deuxième principe : l'information de l'emprunteur doit être améliorée ; dans cette famille, le taux, la réalité des responsabilités prises, les conditions de remboursement...

Troisième principe : la distinction entre l'achat d'un produit et la souscription d'un crédit doit être claire et assurée. J'ai fait une proposition (article 12) qui interdisait le crédit renouvelable sur les lieux de vente, ce qui m'avait valu le soutien, très convaincu, de l'UFC Que choisir et je ne l'oublie pas, et monsieur le Président Bazot, cela me crée des devoirs car je ne souhaite pas désappointer le mouvement que vous représentez.

Premièrement sur le lieu de vente, deuxièmement sur Internet.

Sur le lieu de vente quand j'observe que ce sont des personnels de vente, non formés et non spécifiques, qui établissent la carte de fidélité dont nous avons parlé, laquelle donne accès à une prime de fidélité, à la possibilité de retirer de l'argent en numéraire, à un crédit renouvelable, produit financier intéressant mais sophistiqué et complexe, j'ai tendance à penser qu'il faudrait au minimum qu'il y ait une instruction ou une délivrance entre des mains plus expertes que les simples vendeurs afin que la personne qui est sur le point de souscrire ce crédit se rende bien compte de ce qu'elle fait. Je crois que le débat devra avoir lieu sur ce point, qu'il faudra l'accepter et mettre les cartes sur table.

Capucine Graby

Des personnes expérimentées et formées, ça coûte plus cher.

Philippe Marini

Ça coûte plus cher sans doute, mais quand on a dit tout à l'heure que le prix de revient du crédit renouvelable provenait du coût de l'instruction et de l'examen des droits, à qui ferez-vous croire que la délivrance de la carte sur les lieux de la vente par du personnel commercial implique un coût particulier d'examen des situations ? À qui le ferez-vous croire ? Car, pardonnez-moi, on ne se contente pas des informations théoriques, il faut décortiquer les contrats et les conditions dans lesquelles les crédits sont accordés

S'agissant d'Internet, on a pu faire souvent la démonstration que des crédits renouvelables de quelques milliers d'euros peuvent être accessibles à des personnes qui donnent des informations fausses, sciemment fausses, sur leur adresse, sur leur employeur, sur leurs revenus et sur leurs autres crédits. Cette question doit impérativement être traitée, permettez-moi de le redire.

Quatrième principe : les établissements qui font un usage abusif de l'octroi de crédit doivent voir leur responsabilité engagée. Ce point va devoir être traité. J'ai suggéré que les commissions de surendettement puissent elles-mêmes suggérer au juge la déchéance des intérêts. Que l'on puisse éventuellement aller plus loin en termes de pénalités, je suis prêt à toutes les discussions. S'il y a

négligence manifeste, s'il y a octroi manifestement léger de faculté de paiement à quelqu'un qui n'en a pas besoin, c'est une responsabilité et cette responsabilité doit se payer.

Je voudrais terminer, parce que je crois que nous avons dit l'essentiel par un cas particulier que j'ai cité quand Martin Hirsch a bien voulu m'emmener à la commission de surendettement de Nanterre et où j'ai passé une demi-journée très intéressante.

Ce cas particulier figurait dans l'avalanche de messages électroniques que j'ai reçue à ce sujet, car, quand on est parlementaire, quand on fait des amendements, il y a cette communication immédiate et abondante sur Internet.

Une dame donc qui est du Nord et qui m'écrit : mon fils vient de mourir, il était atteint d'une maladie rare qui a conduit progressivement à un handicap très lourd. Dans sa succession, j'ai trouvé un crédit renouvelable que je dois assumer. Je vous signale qu'il a obtenu ce crédit pour acheter du matériel de sport alors même qu'il ne pouvait plus se déplacer. »

C'est une situation douloureuse et la lecture de la lettre a été très pénible. Je pense que si un seul cas de cette nature existe, c'est la justification de celles et de ceux qui pensent qu'une loi s'impose. S'agissant du fichier positif, à mon avis, c'est un vrai sujet, il faut en débattre et commencer à tracer un chemin. Mais de grâce n'en faisons pas un préalable qui soit l'alibi ou l'excuse pour ne rien faire dans l'immédiat

Jean-Paul Delevoye

Merci pour ces contributions qui enrichissent ô combien le débat. Je voudrais maintenant m'adresser à monsieur le haut-commissaire, Martin Hirsch qui s'est investi dès le départ, je le remercie pour l'écoute qu'il a bien voulu porter au rapport que je lui avais fourni sur le malendettement, merci comme le disait Philippe Marini pour son implication personnelle dans ce dossier sur la précarisation par le crédit et l'accès au crédit des populations les plus fragiles.

Martin Hirsch

Merci d'avoir organisé ce colloque et d'y avoir beaucoup investi, merci au médiateur, merci au Cercle des économistes...Merci à Philippe Marini et aux parlementaires qui se sont investis sur ce sujet.

Le surendettement est effectivement un sujet très important. Avec Philippe Marini, nous avons une petite complicité, puisque nous avons emmené le président de la République assister à une table ronde à Compiègne, avec un certain nombre d'acteurs choisis au hasard pour les difficultés qu'ils rencontraient. Certains d'entre eux avaient, parmi ces difficultés, leur rapport au crédit, ce qui a permis au président de la République de nous demander, à Christine Lagarde et à moi, de mettre un coup d'accélérateur, au moment où devait se transposer une directive européenne, et de ne pas laisser passer l'occasion de répondre aux différents constats et interrogations que vous avez évoqués à juste titre.

Sur les difficultés, deux ou trois chiffres : les remboursements de crédit, hors immobilier, représentent pratiquement un quart (21 %) du revenu disponible des personnes gagnant moins de 10 000 euros par an. Lorsqu'on inclut les emprunts immobiliers, ce taux d'effort des ménages modestes s'établit à 44 %. J'ai d'ailleurs, en travaillant sur le sujet, réussi à dissiper un mystère qui me turlupinait : quand on voyait des allocataires de minima sociaux, soit individuellement soit par des enquêtes sociales, un sur deux nous expliquait avoir un crédit à la consommation. Quand on se retournait vers les établissements bancaires, j'ai eu des débats vifs là-dessus, les établissements spécialisés nous disaient qu'ils avaient des modes de scoring qui leur interdisait de prêter à ces populations. Comme je crois que personne ne ment là-dedans, je me disais qu'il y avait quand même un problème. Ce problème est simple : il est qu'effectivement, peut-être qu'à l'entrée, quand on sollicite le crédit, on vous demande des conditions de revenu. Mais quand quelques mois plus tard, on a ce qu'on appelle pudiquement un accident de la vie, à ce moment-là-là la carte existe toujours, alors que les conditions qu'on avait fixées initialement sont changées. Au moment où on a justement besoin des ressources les moins chères, vous ne pouvez donc puiser

que sur les ressources les plus chères, qui vous ont été accordées à un moment où vous étiez juste au-dessus de la barre. Il n'y a donc pas de secret, pas de miracle, arrêtons de nous renvoyer des choses fausses à la figure et prenons les choses en face, telles qu'elles sont. Oui, il y a des gens qui au moment où ils ont les plus grandes difficultés, du coup sont piégées, par ce qu'on leur a accordé avant, même avec les méthodes de scoring les plus sophistiquées de la terre, dont s'enorgueillit quelquefois la place française.

Deuxième chose, sur la situation actuelle : vous avez dressé le paysage. Vous avez parlé du fichier négatif, des incidents de paiement, des impayés, c'est malheureusement un triste scoop, c'est reparti à la hausse : plus de 56 000 incidents entre août 2008 et décembre 2008, soit plus 2 %. Nous avons mis en place des outils pour suivre comment la crise pouvait avoir un impact sur les populations modestes, notamment le recours plus marqué au prêt sur gage, qui est un indice de précarisation, et également le suivi des incidents de paiement, sur lequel on voit qu'effectivement, on est dans une situation dans laquelle il faut agir. Et quand il faut agir, il ne faut pas se loucher, mesdames et messieurs les parlementaires, puisque comme vous le savez, au cours des 7 dernières années, il y a eu 5 réformes législatives sur le sujet. Donc à partir du moment où on dit qu'il faut une réforme de plus, ça n'est pas une réforme pour rien, c'est une réforme pour inverser les tendances. Avec un mot d'ordre qui je crois peut tous nous rassembler et qui est assez simple : moins d'excès, plus d'accès. Et je suis tout à fait d'accord pour dire qu'effectivement, on peut répondre aux 40 % de celles et ceux qui sont exclus du système sans faire sombrer un certain nombre d'emprunteurs dans des difficultés dont ils n'arriveront pas à se dépatouiller. La question n'est pas simplement une question de bout de chaîne au moment où on rattrape les débats, au moment du surendettement, mais est une question de coût moyen du crédit. C'est pour ça que le crédit revolving est évidemment au cœur de ces réflexions, même si les réflexions ne se limitent pas à ce seul sujet.

Le sujet a bien avancé depuis début décembre à Compiègne. Une semaine plus tard, avec Christine Lagarde, nous lançons les travaux avec beaucoup des parlementaires qui sont présents aujourd'hui, et nous avons utilisé les deux mois qui ont suivi pour voir les professionnels, voir les consommateurs et essayer de dégager un certain nombre de lignes directrices qui puissent renverser la tendance.

La première chose qui va de soi, c'est qu'il faut effectivement sortir d'un système dans lequel quand on emprunte, on rembourse pendant un an et on n'a pas encore commencé à rembourser son capital. Pouvoir intégrer une part substantielle d'amortissement dans les mensualités de remboursement des crédits renouvelables est quelque chose qu'il faut absolument faire et doit être un des piliers du projet de loi.

Deuxième chose, sur la publicité et l'information : si on parle de crédit responsable, l'information sur le produit doit être strictement responsable. Je ne suis pas venu avec mon kit de démonstration, mais vous les connaissez : vous achetez les magazines télé du week-end, vous découpez quatre pages, vous mettez ces quatre pages les unes à côté des autres et vous constatez qu'à part avoir en commun que c'est gratuit et que ça vous coûtera zéro euro, il n'y a aucun moyen de comparer véritablement ce qu'il en est. Il faut donc que l'information soit plus responsable, c'est-à-dire qu'elle soit plus transparente, et ça va peut-être vouloir dire qu'elle soit moins abondante. Nous avons vu beaucoup d'établissements de crédit qui nous expliquent le taux de 19 % – je reviendrai sur le taux d'usure – en nous disant : « Pourquoi 19 % ou 19,5%, hors assurance ? Parce qu'on doit se financer, donc il y a le loyer de l'argent. Deuxièmement, on doit assumer une part de risque. Troisièmement, il y a des frais de dossier et des frais administratifs qui sont plus importants sur des petites masses. » Je veux bien qu'il y ait un certain nombre de frais incompressibles, mais il y en a un qui est compressible, c'est la publicité. Pour avoir essayé, quand j'étais à Emmaüs, de me payer des pages de pub, je sais combien coûte un quart de page, donc les pages de pub dans les magazines télé, on voit combien ça coûte. Il y a donc certainement des dépenses compressibles et si ces dépenses sont comprimées, il y aura plus de marges.

Je vois des hochements de tête négatifs, vous m'expliquerez que je me trompe !

Une dimension amortissable, une dimension d'information transparente, et on en vient aux questions de responsabilité sur, notamment, le fichier positif. J'ai été frappé par l'exemple belge que vous allez aborder tout à l'heure, parce qu'il était utilisé par ceux qui sont pour le fichier positif, pour dire que ça marchait, et par ceux qui sont contre le fichier positif pour dire que c'était une mauvaise idée. Du coup, nous avons pris le Thalys, nous sommes allés à Bruxelles pour regarder ce fichier positif, pour se faire une idée. On a d'ailleurs fait quelque chose d'intéressant d'ailleurs, c'est-à-dire qu'on a écouté non seulement ceux qui font marcher le fichier positif, les autorités bancaires belges, mais également les établissements de crédit qui ont des filiales en Belgique et parfois ont les mêmes filiales en France, et qui parfois fonctionnent bien en France sans fichier positif et bien en Belgique avec fichier positif !

Que s'est-il passé en Belgique depuis 2003 ? À la fois, le nombre d'incidents de paiement a diminué et le crédit s'est développé, pour un coût du fichier positif tout à fait supportable. Il y a bien un problème avec le fichier positif, mais qui n'est pas le problème généralement mis en avant : le problème éventuel du fichier positif, c'est qu'il redistribue les cartes entre les acteurs. C'est-à-dire qu'un certain nombre d'acteurs du crédit ont constitué leurs fichiers, leur savoir-faire, leur scoring, et qui se disent que si ce savoir-faire est mutualisé et devient accessible à tout le monde, ça risque de leur faire perdre leur avantage concurrentiel. Voilà le principal problème, les autres sont plutôt des écrans de fumée, de la littérature. Quand on sort des écrans de fumée, on est sûr ce sujet-là. Notre but, c'est d'arriver à moins d'excès et plus d'accès, pas de redistribuer les parts de marchés entre les acteurs. Cela ne nous concerne pas. Nous sommes en faveur d'une concurrence qui bénéficie au consommateur et non à son détriment mais ce n'est pas notre sujet. Si le fichier positif perturbe, rien n'interdit aux acteurs de nous donner les règles du jeu qu'ils veulent voir appliquer. Si ces règles du jeu ne sont pas élaborées et si elles ne sont pas respectées, dans ce cas, le fichier positif devient une solution incontournable. C'est la position de Christine Lagarde, c'est aussi la nôtre et celle de Philippe Marini : pas de querelle du sexe du fichier qui dure vingt ans, pas de tabous, pas d'obligations immédiates. Soit nous sommes capables d'élaborer les systèmes de régulation qui font qu'on se retrouve dans un an ou deux avec plus d'accès et avec moins de crédit à 20% pour des gens en difficulté ; dans ce cas, effectivement, on se trouve dans une situation qui n'impose pas le fichier positif ; si rien n'arrive, il faut déclencher le fichier positif.

Dernier point : il est évidemment essentiel d'introduire dans le système de meilleures règles de traitement des situations de surendettement ; cela n'a cependant de sens que si on a traité les choses en amont. Il ne faut pas que tout repose au dernier moment sur le point du surendettement. On voit bien aujourd'hui, d'ailleurs la disparité des comportements des commissions de surendettement, faute d'ailleurs à l'absence de lignes directrices, qui n'ont jamais été données aux acteurs de ces commissions. Nous avons vu cela avec la Banque de France, on doit passer par les banques, par les préfets qui animent ces commissions, de façon à pouvoir rétroagir en fonction des pratiques.

Vous avez peut-être connu cette situation qui consiste à vouloir acheter un bien de, disons 2 000 euros, à un vendeur tout sourire quand vous déclarez votre volonté d'achat et tout grimaces quand vous annoncez que vous allez payer cash ! Il y a donc bien là l'absolu nécessité de dissocier achat et crédit. L'achat d'un bien, l'éventuel octroi d'un prix promotionnel ou d'une carte de fidélité, ne peuvent pas ne doivent pas être liés à un crédit. N'oublions pas les fondamentaux : nous avons affaire à des gens dont le reste à vivre a été diminué, dont les dépenses incompressibles ont augmenté, quand ils sont confrontés à la nécessité d'achat du lit pour les enfants, d'un réfrigérateur... ils sont donc absolument preneurs d'un rabais promotionnel de 15%, mais si pour les avoir, il faut immédiatement souscrire à la carte de crédit renouvelable, ils ont un problème.

Résumons nous : si on impose une part d'amortissable dans le crédit et si on dissocie l'acte d'achat de la demande de crédit, on aura déjà bien avancé. Si on trouve des modes de

responsabilisation, des dispositions contractuelles et réglementaires telles qu'elles permettent d'observer dans quelques années un recul significatif des situations désespérées, le dispositif du fichier positif deviendra caduc, dans le cas contraire, il faudra l'imposer.

Un dernier mot, sur le taux d'usure. Sur ce point, pas de tabous. On a commandé une mission à l'inspection des finances et à l'inspection des affaires sociales sur le taux d'usure. Le mode de fixation du taux d'usure n'a pas bougé depuis 20 ans, il se fait dans des conditions qui sont mauvaises, qui sont inflationnistes et qui poussent vers les 20%. Il faut pouvoir orienter le marché autrement, il faut augmenter un peu les taux les plus bas pour pouvoir agir à la baisse sur les taux les plus hauts. Je crois qu'on peut parvenir à un système dans lequel ceux qui ont besoin du crédit à la consommation peuvent y recourir sans se mettre en danger et ceux dont c'est le métier peuvent continuer à en vendre et à en vivre. On peut mettre un frein aux excès sans mettre un frein à l'accès.

Question du public (Philippe LeMoine, directeur de LaSer-Cofinoga)

Les dispositions réglementaires de vérification des dossiers dont vous parlez coûtent cher. De l'ordre de 300 à 500 euros par dossier. Est-ce qu'il ne faut pas craindre, dans le cas où elles seraient appliquées, que les mesures que vous préconisez n'encouragent le recours aux circuits parallèles ? Les taux en France sont dans l'ensemble plus bas que dans tous les pays de la zone euro, (Italie, Espagne). La seule conséquence d'une baisse des taux du crédit ne fera pas baisser les taux de ceux qui accèdent au crédit, la seule conséquence sera d'exclure plus de gens et d'accentuer le recours aux circuits parallèles, ces circuits étant la famille d'une part mais ces familles-là n'ont pas la possibilité d'aider leurs proches, les autres circuits sont quasi maffieux. Est-ce que c'est ça qu'on veut ?

Autre question du public

Tout à l'heure on parlait de pédagogie vis-à-vis des banques avant, éventuellement de légiférer, sans vouloir critiquer ni vouloir porter le moindre jugement sur une décision jurisprudentielle toute récente – la cour de cassation s'est prononcée en chambre civile en janvier 2009 – je voudrais citer ce jugement qui porte sur la notion de bonne ou mauvaise foi. Il s'agit d'une personne qui avait contracté divers crédits avant de déposer un dossier en commission de surendettement et la Cour de cassation vient de dire que le fait d'avoir contracté plusieurs crédits, et sans avoir d'explication sur les raisons de ces crédits n'entraînait pas de suspicion de mauvaise foi. Il faut donc absolument légiférer sur ce point.

Jean-Paul Delevoye

La première question concerne le contrôle sur les taux sans exclure l'accès au crédit, l'autre question concerne le déclaratif et la manière dont il peut être déclaré de bonne foi même quand il ne correspond pas à la réalité.

Martin Hirsch

Je ne crois pas que nous en soyons encore au stade où on puisse considérer sérieusement que toucher aux règles, c'est pousser vers les circuits mafieux. On peut effectivement faire un diagnostic commun qui consiste à préconiser le développement du prêt personnel, mais je pense que vous serez plus crédibles si vous ne brandissez pas le spectre de la mafia dès qu'on parle de toucher aux règles. Quand on discute avec les acteurs, ils disent bien qu'il y a un certain nombre d'aménagements qui doivent être discutés et faits.

Personne ne me fera croire, entre autres choses, que, pour que la place vive, il faut faire rembourser pendant un an exclusivement les intérêts d'un prêt sans avoir remboursé un centime du capital la première année.

Jérôme Bédier

On a évoqué toutes sortes de pistes et je pense qu'une synergie est en train de se construire sur un certain nombre de pistes opérationnelles intéressantes. Je pense néanmoins que, pour réussir, il faut responsabiliser les Français et avoir un discours qui ne soit pas déresponsabilisant pour les consommateurs car la responsabilité finale leur incombe.

Je tique un peu quand j'entends monsieur Marini dire qu'il faut engager la responsabilité de quelqu'un qui offre un crédit à celui qui n'en a pas le besoin. Notre métier de commerçant ne consiste pas à savoir si celui qui vient chez nous a besoin ou non d'un crédit. C'est la liberté et la responsabilité de chacun. Nous prêts à nous associer à toutes les questions qui sont menées en amont. Je rejoins l'appel de Martin Hirsch sur ce point et nos enseignes travaillent déjà avec CRESUS par exemple. Il faut travailler plus sur le terrain, accompagner davantage le client en amont le client.

Philippe Marini

La réforme des taux de l'usure, des calculs de fixation des taux de l'usure est une priorité, je remercie Philippe Lemoine d'en avoir parlé avec autant d'honnêteté. Lionel Stoleru rappelait, il y a un instant, que les principes en la matière ont été définis il y a plus de 20 ans. Il faut donc trouver de nouvelles régulations, une nouvelle règle du jeu avec une part normative, une part résultant de l'observation des pratiques sur les compartiments de crédits de manière à ce que les consommateurs et les prêteurs ne soient plus aussi systématiquement qu'aujourd'hui incités à développer le segment le plus cher, celui qui est le plus sophistiqué en termes de produit financier et celui qui, en termes d'obligations des emprunteurs, est le plus flou.

Autre point : il peut être nécessaire de renégocier des crédits et je crois que ce sujet doit entrer dans le cadre de la loi. Il me semble qu'on devrait, en la matière, être capable d'agréer des associations professionnelles représentatives des courtiers, des indépendants, dont le rôle est utile car, ce que ces professionnels peuvent faire, c'est autant que le système public et les commissions de surendettement n'auront pas à faire, à condition que ce soit fait dans le cadre d'une chartre des codes de bonne conduite, que ces associations auront la responsabilité de faire respecter par leurs adhérents. Cela existe d'ailleurs déjà dans d'autres domaines, dans d'autres compartiments des métiers financiers.

Alain Bazot

Si le législateur s'engage sur la voie d'une vraie séparation entre l'opération de vente et l'opération de crédit, si on arrive en particulier à mettre fin au système de cette fameuse carte mixte qui est à la fois de la fidélité et du crédit, on aura mis fin à une source évidente de faiblesse et d'excès dans le domaine du crédit renouvelable. Se pose d'ailleurs en parallèle la question du maintien d'une possibilité d'intéresser un vendeur à la vente du crédit. On voit bien qu'un certain nombre de vendeurs sont plus intéressés par la vente d'un crédit que par la vente d'un produit et quelle que soit notre conviction qu'il faut effectivement responsabiliser les clients, on ne peut pas nier le fait que les vendeurs font tout pour les déresponsabiliser.

VERS DES ACTEURS PLUS RESPONSABLES

Jean-Paul Delevoye

Je salue l'arrivée du Ministre Luc Chatel qui représente ici le ministre des Finances et de l'emploi et qui en tant que porte-parole du gouvernement s'est personnellement beaucoup investi dans ce dossier.

Luc Chatel

Merci... je suis très heureux d'être parmi vous ce matin, à plusieurs titres, d'abord en tant que secrétaire d'état à la consommation je suis au cœur de ces sujets dans l'agenda gouvernemental, mais aussi en tant qu'ancien parlementaire puisque, mon cher Jean-Paul nous avons eu l'occasion de travailler ensemble sur ces sujets, notamment de faire adopter une proposition de loi sur ces questions du crédit à la consommation.

J'ai toujours pensé que le crédit, c'était comme la parole des hommes, la meilleure ou la pire des choses. La pire des choses lorsqu'elle entraîne des situations de détresse dans les familles – nous en connaissons tous – mais la meilleure des choses, parce que c'est le meilleur carburant pour l'économie surtout en période de crise, quand on a besoin de pouvoir acheter à crédit des biens ou des services qui seraient inaccessibles à un certain nombre de salariés si ces possibilités de crédit n'existaient pas.

Je crois que ces contradictions ont trop souvent dans le passé encouragé les gouvernements à ne pas agir. Nous, nous pensons l'inverse. Nous pensons qu'il y a aujourd'hui une vraie urgence d'abord parce que nous pensons qu'il y a trop de ménages qui n'ont pas accès au crédit, ou plutôt au type de crédit le plus adapté à leur situation. Nous pensons qu'il y a urgence parce que la crise économique va fragiliser un certain nombre de ménages et, il faut le dire, elle aura une incidence sur les chiffres du surendettement. Notre objectif, notre devoir dans cette période difficile, c'est de protéger les Français. Enfin il y a urgence parce que le crédit à la consommation a fait l'objet de trop vives critiques, alors que c'est un instrument nécessaire à l'activité économique. Il faut donc profiter des discussions parlementaires, du prochain projet de loi pour réhabiliter un outil indispensable.

Notre objectif est d'avancer dans trois directions.

Première direction : faire du crédit à la consommation un crédit plus responsable. Certes, nous n'avons pas connu en France les dérives qui existent ailleurs. Je pense aux dérives du crédit immobilier, aux dérives des subprimes à l'origine de la crise financière, mais cela ne doit pas masquer un certain nombre de dérives qui existent dans le domaine du crédit à la consommation. Je vois aujourd'hui deux points noirs dans la distribution du crédit, d'abord la publicité. Il y a aujourd'hui je crois un consensus pour dire qu'elle est trop agressive. On ne peut pas dire qu'on manque de mesures législatives sur ce sujet, mais, il faut le dire, les résultats ne sont pas à la hauteur d'une vingtaine d'années de législation et d'encadrement en la matière. Alors, est-ce qu'il faut aller plus loin en augmentant encore la réglementation, c'est un vrai débat. Il y a des acteurs qui sont prêts à avancer par une démarche concertée et à prendre leurs responsabilités sans avoir recours à une nouvelle couche législative. Avançons en la matière, en tout cas c'est le moment de le faire.

Deuxième point noir : la distribution des crédits. J'ai bien compris qu'un certain nombre d'acteurs avaient fait quelques propositions, par exemple d'interdire la distribution sur les lieux de vente, d'autres ont proposé la remise de justificatifs sur le lieu de vente ; ça revient au même parce qu'on se promène rarement avec un bulletin de salaire quand on va dans un hypermarché. Ce sont des propositions légitimes, elles peuvent être efficaces, voire radicales, mais elles veulent dire que si votre machine à laver tombe en panne, que vous n'avez pas la trésorerie nécessaire, vous êtes bon, un samedi matin pour aller chercher en urgence une machine et un crédit. Je

caricature bien sûr, mais ça veut dire qu'il faut se poser les vraies questions de fluidité du marché et de responsabilité surtout dans cette période difficile de crise.

Ne pas interdire, c'est toujours plus compliqué et ça demande plus d'imagination. Mais ça vaut la peine quand on pense que ce sont près de 9 millions de foyers qui sont concernés.

J'ai entendu les propositions qui ont été avancées ce matin et qui seront envisagées. Vous savez qu'avec Christine Lagarde, nous défendons une mesure forte qui est la consultation obligatoire du FICP. Nous pensons que ce serait la véritable avancée en la matière, le véritable garde-fou qui permettrait un véritable dialogue entre le distributeur et l'emprunteur, le but étant qu'on n'entre plus dans le crédit sans s'en rendre compte, ce qui se passe trop souvent aujourd'hui.

Le deuxième axe que nous mettons en avant et qui sera l'objet de ce projet de loi, c'est l'amélioration de l'accès au crédit amortissable. Il s'agit d'améliorer l'accès à des crédits adaptés pour le consommateur, car contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, nous avons en France un taux d'usure dont les règles n'ont pas changé depuis 20 ans. Il est très élevé sur les crédits renouvelables et très bas sur les crédits amortissables. Ça me pose deux problèmes, le premier, c'est que plus le taux de l'usure est bas moins vous pouvez faire des prêts de petits montants – si le prêt est petit, les frais fixes, examen du dossier, envoi – sont élevés en proportion du montant prêté. Dans ces conditions les frais fixes ne passent pas et vous ne pouvez pas accorder des prêts de faible montant. Pourtant, des prêts amortissables de petits montants seraient parfois ce qu'il y a de plus utile et de plus adapté pour gérer un budget.

Deuxième problème posé par ces taux de l'usure, c'est qu'ils sont trop hauts sur les crédits renouvelables. À certains clients risqués, par exemple, on va dire qu'à cause du taux de l'usure, on ne peut pas leur prêter en amortissable à taux bas mais qu'on peut consentir un renouvelable à taux élevé. Le système fait tomber certains dans cette spirale infernale qui nous occupe. Devant la complexité du sujet, Christine Lagarde et Martin Hirsch ont demandé à leurs services des analyses et des études complémentaires pour faire des propositions sur ces taux de l'usure, pour développer les crédits amortissables de petits montants et renforcer l'accès des ménages plus fragiles à ce type de crédit, l'objectif étant d'obtenir des avancées sur ce point.

Troisième axe de réflexion : l'amélioration de la prévention et du traitement du surendettement, vaste sujet que vous connaissez bien tous ici. Je crois que le point important qui avait été celui de la loi Borloo, mais sur lequel il faut revenir, c'est de faciliter le rebond des personnes qui sont en situation de surendettement. L'enquête triennale de la Banque de France sur le surendettement est parue en septembre dernier, elle montre que les accidents de la vie restent la principale cause de surendettement. Et si le surendettement est majoritairement subi, il est d'autant plus important qu'il ne stigmatise pas à vie les consommateurs. Notre objectif avec Christine Lagarde, et elle l'avait annoncé en septembre dernier, c'est de réduire à 5 ans la durée d'inscription au FICP de manière à ce qu'on ne soit pas marqué au fer rouge à vie.

Il faut également améliorer l'accès au FICP et pouvoir le rectifier si c'est nécessaire.

Voilà les différents axes que nous souhaitons voir développer dans le cadre de ce projet de loi à Bercy, au Secrétariat d'état à la consommation. Le gouvernement présentera le projet d'ici la fin du premier trimestre de cette année. Je crois que c'est une vraie opportunité en cette période difficile pour changer la donne du crédit à la consommation. Je crois que l'image du crédit à la consommation a été ternie, mais son utilité est plus que jamais indispensable. À nous de définir une politique publique qui soit à la hauteur de cet enjeu.

TABLE RONDE 4 - FICHER POSITIF, EXEMPLE BELGE ET PROTECTIONS DES LIBERTES INDIVIDUELLES

Capucine Graby

Concrètement, est-ce que vous êtes pour ou contre et qu'est-ce que ça pourrait améliorer dans la situation actuelle ?

Frédéric Lefèbvre

Vous avez raison de poser la question du fichier positif qui est un outil. La vraie question est de savoir si cet outil est utile ou non dans notre pays. Est-ce qu'il est souhaité ? Est-ce que nous sommes mûrs pour le faire ? En ce qui me concerne, je ne me battra pas à fond pour le fichier positif. Si l'ensemble des associations de défense des consommateurs, si la CNIL est prête à faire le fichier positif, alors je pense qu'il faut y aller. C'est un outil parmi d'autres qui peut permettre d'aller vers ce que je vais essayer de défendre ensuite, c'est-à-dire plus de liberté et plus de responsabilité.

Le fichier positif, en réalité, a sans doute permis, dans les pays où il a été appliqué, de développer plus de crédit. C'est ça son principe. Il permet à des organismes bancaires d'avoir plus de sécurité et de donner du crédit là où peut-être ils n'en auraient pas donné. En revanche, je ne pense pas du tout qu'il règle loin s'en faut, pour des raisons qu'a rappelées Luc Chatel tout à l'heure – en particulier l'incidence des accidents de la vie – tous les sujets qui nous concernent aujourd'hui. Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à Jean-Paul Delevoye pour le travail qu'il poursuit depuis déjà longtemps, que nous faisons ensemble avec beaucoup d'autres et qui est aujourd'hui en passe d'aboutir.

J'ai abordé, il y a quelques mois, la question des subprimes à laquelle Luc Chatel faisait allusion en disant que nous en avons été protégés. C'est vrai, entre autres parce qu'on a heureusement une culture de la réglementation. En tant que parlementaire, j'ai été chargé par le président de la commission des finances, Didier Migaud, qui est socialiste, d'une mission d'examen de ces questions. Nous avons travaillé selon une nouvelle démarche au Parlement : au lieu de légiférer, on a essayé de travailler sur un certain nombre d'obligations que les uns et les autres doivent s'imposer. Il y a eu des combats très durs avec le monde bancaire. Mais nous n'avons pas lâché prise bien que le Trésor se soit plutôt rangé du côté des banques, parce que très classiquement, l'administration française, y compris à Bercy peut se montrer timide. Or je pense que le moment est venu dans notre pays de prendre nos responsabilités. Et j'ai été content de voir que Christine Lagarde a eu le courage d'adopter la position la plus ferme en dépit de l'opposition de sa propre administration. Je pense en particulier au taux d'appel qui, je n'ai pas peur de le dire était une arnaque ; aujourd'hui la publicité faite sur le crédit revolving est une arnaque. Il faut le dire. On montre en permanence sur Internet les petites arnaques, y compris sur le revolving où on ne sait même pas qui il y a derrière. Beaucoup de Français vont comme ça dans des circuits dramatiques qui leur pompent le peu qu'ils possèdent parce que justement il n'y a personne derrière. De la même manière, les pubs sur le revolving à la télé sont des arnaques. Notre devoir, c'est de protéger les consommateurs contre les arnaques et donc de légiférer. Les deux grands principes sont liberté et responsabilité – je vous renvoie à Monsieur Marini – et à Monsieur Bédier qui s'autorisait de ce qu'avait dit Philippe Marini pour dire qu'on ne peut pas juger si les gens ont besoin ou non d'un crédit. Certes. Mais on peut juger, si on est dans la position de celui qui prête, si l'emprunteur est mesure d'assumer son crédit. Et, aujourd'hui, c'est ça qui prime. Aujourd'hui, ceux qui prêtent préfèrent se mettre un bandeau sur les yeux – il n'y a pas de responsabilité – en disant « moi je prête, les gens en ont besoin, ce n'est pas à moi de juger » et on ne réfléchit pas à la situation dans laquelle on jette les consommateurs. Quand on parle de la consultation obligatoire du fichier dit négatif, environ 2,5 millions de personnes à rapporter aux 43 millions de revolving dont 20 millions d'actifs. Déjà, ces deux derniers chiffres, 43 et 20, prouvent qu'il y a

un problème dans le système. Ça veut bien dire qu'il y a plus de 50% des gens qui entrent dans le revolving sans en avoir besoin. 23 millions qui ne sont pas actifs sur les 43, ça veut dire qu'ils y sont entrés par les systèmes dont on parlait tout à l'heure et qu'ils n'en avaient pas vraiment besoin.

Le moment est donc venu de faire un formidable nettoyage de ce système. J'ai fait une proposition, qui est dans le débat – je sais qu'elle a fait grincer quelques dents, y compris au Trésor – et qui consiste à reporter sur le dernier organisme prêteur en cas de gros accident de remboursement, la responsabilité et les frais d'un impayé s'il n'a pas fait les vérifications qu'il devait faire. En cas d'accident, les assurances ne jouent pas et c'est le dernier organisme prêteur qui paye la note. Je peux vous dire que, si vous faites ça, assez rapidement, vous allez retrouver face à vous des organismes prêteurs qui vont tout d'un coup devenir vertueux et qui vont tout d'un coup se mettre à vérifier la situation des demandeurs de crédit. J'entends Jérôme Bédier et d'autres, dire qu'il n'y aura plus de crédit, plus rien. Personnellement je préfère qu'on prête un peu moins mais qu'on arrête de prêter avec un bandeau sur les yeux en sachant qu'on projette des gens dans des situations inextricables.

Je ne suis donc pas hostile au fichier positif qui peut, me semble-t-il, donner la possibilité, notamment aux banques, d'être plus en sécurité pour traiter avec des gens qui ont un vrai besoin. Je pense que le débat doit avoir lieu dans ce pays, qu'il faut que les associations de consommateurs s'en saisissent ainsi que la CNIL.

En tout cas, il faudrait que le débat sorte un peu de l'habitude qui consiste à s'envoyer des arguments tels que l'atteinte des libertés d'un côté et de l'autre, c'est le seul moyen de s'en sortir. Je répète qu'il s'agit d'un outil parmi d'autres. Quoi qu'il en soit le message que je veux essayer de passer, c'est qu'au Parlement, nous sommes totalement déterminés, Philippe Marini et moi-même à prendre nos responsabilités et à faire en sorte que la question de la responsabilité soit la question pivot. À partir du moment où nous aurons réglé la question de la responsabilité, croyez-moi, tout le monde va se mettre à jouer le jeu, un jeu intelligent, vertueux et sain. {Intervention du public} C'est de la dissuasion, nous sommes bien d'accord

Capucine Graby

Est-ce que vous pensez que le fichier pourrait permettre de prêter à beaucoup de gens qui sont actuellement exclus du crédit, on parlait des jeunes, tout à l'heure, qui pour le moment n'ont pas accès au crédit, ce qui peut les pénaliser ?

Frédéric Lefèbvre

Bien sûr. Ceux qui s'opposent au fichier positif arguent du fait que 75% des accidents de surendettement – c'est le chiffre qui circule dans tous les rapports – sont dus à des accidents de la vie et ne sont pas dus structurellement à la situation de l'emprunteur. S'intéresser aux 25% qui restent revient à régler un grand nombre de cas. Et vous avez raison, en ce qui concerne les jeunes par exemple. Nous sommes aujourd'hui à un moment de vérité en ce qui concerne le crédit, que ce soit le crédit à la consommation – en période de crise – ou le crédit immobilier. Nous sommes à un moment où l'immobilier va baisser ; les taux d'intérêts, si enfin les banques répercutent les baisses de la BCE, vont baisser aussi. Du coup nous allons arriver à un point idéal où tous ceux qui n'ont pas normalement accès au crédit, les primo-accédants entre autres, bénéficieront de beaucoup plus de souplesse sur le crédit qu'il s'agisse d'immobilier ou de consommation. Quand on aura mis un terme à l'arnaque telle que je l'ai définie au début de mon intervention, on y verra, c'est un euphémisme, beaucoup plus clair. Car on en est arrivé à la situation incroyable où les très grandes banques, ou leurs filiales se comportent comme les petits arnaqueurs de l'Internet. Pour faire cesser ça, il faut beaucoup de transparence sur l'information et des règles très précises et de la responsabilité.

Jean-Paul Delevoye

Je rappelle ce que Philippe Lemoine disait tout à l'heure : on prête 3 fois plus en Angleterre aux moins de 25 ans. Il doit y avoir un vrai élargissement en France pour cette catégorie de population. Au cœur du débat figure le fichier positif. On nous a dit pendant des années que ça ne pouvait pas marcher. Il y a des débats avec ceux qui sont contre et ceux qui sont pour. Merci à la banque belge d'être ici présente. Ce sont eux qui m'avaient reçu, il y a 2 ou 3 ans pour m'expliquer ce qu'était le fichier positif ; j'avais trouvé cette expérience tout à fait intéressante. Merci d'être venu pour nous la présenter.

Capucine Graby

Comment est-ce que ça fonctionne ? Concrètement, y a-t-il un impact sur l'évolution du surendettement en Belgique ?

Jean Hilgers

Merci de nous accueillir. Je vais essayer de vous présenter de la façon la plus objective possible l'expérience belge du fichier positif, depuis 5 ans qu'il est en place et la façon dont il se compare au fichier négatif qui était à l'œuvre depuis une vingtaine d'années en Belgique. Nous allons commencer par un petit coup d'œil macro-économique. La structure du crédit de la consommation, vous le voyez sur le slide, n'est pas très différente de la structure française. Une grosse partie de crédit hypothécaire, sur votre droite qui correspond à peu près à 38 % du PIB, en forte augmentation ces dernières années, et un crédit à la consommation qui représente près de 5 % du PIB, également en forte évolution, mais beaucoup plus lié, cycliquement, aux évolutions de la conjoncture. Quand on essaye de comparer ça à la situation européenne, la situation belge semble un peu atypique avec une situation d'endettement en crédit de consommation plutôt basse, même par rapport à la France qui est en position médiane avec un taux de 8 %. La Belgique n'a donc pas en termes de macro-économie, de problème de surendettement. Ça ne veut pas dire – et c'est tout le débat qui a eu lieu autour de cette centrale positive – qu'il n'y ait pas des problèmes humains terribles de surendettement des ménages, liés ou non à des questions de crédit.

L'objectif de cette centrale positive est de contribuer à lutter contre le surendettement et même contre une forme de surendettement que j'appellerai « le crédit de trop », j'y reviendrai. Le principe de la responsabilisation est déjà inscrit dans la loi, celle de 1991 sur le crédit à la consommation et de 1992 sur le crédit hypothécaire. On y dispose déjà que le prêteur ne peut pas consentir de crédit s'il sait, dit la loi, ou devrait savoir, notamment sur la base de la consultation de la centrale que celui qu'il a en face de lui ne pourra pas, raisonnablement, faire face à ses obligations. Le problème c'est que, tant qu'il n'y avait pas de médium objectif permettant d'obtenir des renseignements sur l'endettement de la personne, c'était un peu la parole de l'un contre la parole de l'autre, il n'y avait donc pas de jurisprudence dans ce domaine et pas de possibilité d'activer la loi, ce qui a été rendu possible ensuite avec la centrale elle-même.

La centrale positive trouve sa base légale dans la loi de 2001 sur la centrale du crédit aux particuliers avec un cadre juridique basé sur d'une part la loi sur le crédit à la consommation de 1991 qui a fait suite aux directives européennes ; et d'autre part sur la loi de 1992, relative au crédit hypothécaire et relais très important, la loi sur les données à caractère personnel qui a notamment institué la commission de protection de la vie privée de 92.

Quand on regarde la structure de cette centrale, on peut dire qu'elle est exhaustive au sens où elle recense tous les contrats de crédit à la consommation et hypothécaires, que ce soient les prêts personnels à tempérament, les ouvertures de crédit, revolving ou non, faits par tous les prêteurs. Ceux-ci sont tous enregistrés au ministère de l'Économie qu'ils soient prêteurs occasionnels liés notamment à des vendeurs à tempérament, prêteurs professionnels, bancaires ou non bancaires, tous doivent être enregistrés et doivent communiquer les informations relatives aux crédits qu'ils consentent et ce dans un délai relativement bref de 2 jours ou de 8 jours suivant les cas comme la loi leur en fait obligation.

Le deuxième aspect est celui de la consultation obligatoire, qui existait déjà dans le volet négatif mais qui a été élargi dans le volet positif. Ce devoir de consultation est assorti de sanctions relativement lourdes si on peut montrer avec enregistrement à l'appui que le prêteur n'a pas consulté le fichier. Avec donc consultation obligatoire avant l'octroi du crédit, la consultation étant facultative dans le cas de la gestion de crédits en cours, pour vérifier l'évolution du crédit qu'il soit hypothécaire ou à la consommation. Élément important et même essentiel, la Banque nationale de Belgique vérifie régulièrement – et elle n'est pas la seule à le faire parce que nous avons un comité d'accompagnement qui suit ça avec nous – que la consultation ne se fait à aucune autre fin, notamment commerciale par une procédure de logging, c'est-à-dire d'enregistrement pendant 3 ans de toutes les données de consultation dans la centrale qui nous permet de vérifier – et nous le faisons régulièrement – s'il y a des pratiques étranges, atypiques de tel ou tel prêteur, relatives à telle ou telle catégorie d'emprunteurs. Si on constate une consultation asymétrique ou atypique dans le processus de consultation, l'attention est immédiatement éveillée.

Au niveau des données additionnelles, il y a évidemment des données de vie privée qui sont tout à fait essentielles et auxquelles on veille avec la commission de la protection de la vie privée. D'une part une information préalable de l'emprunteur : avant tout octroi de crédit, il est systématiquement informé – on n'a pas besoin de son consentement pour le faire-, de l'enregistrement de ses données.

Ensuite, lors du premier enregistrement négatif, il est aussi informé, avec systématiquement, non seulement la mention qu'il dispose d'un droit d'accès gratuit, mais aussi d'un droit de rectification dont il peut faire usage et dont d'ailleurs, vous le verrez, il fait assez bien usage. Outre la traçabilité de toutes les consultations du fichier, la commission de la protection de la vie privée a un accès direct au fichier de la banque centrale. Avec une disposition importante, qui est que le consommateur ou l'emprunteur peut contester certaines données qui figurent dans l'enregistrement, et même s'il n'a pas encore trouvé un terrain d'entente avec le prêteur, le simple fait que l'information relative à tel ou tel crédit ou telle ou telle donnée le concernant est contestée apparaît aussi dans la Centrale, ce qui me paraît important.

Vous voyez ici que depuis la création de cette centrale positive en 2003, les droits à l'accès ont augmenté. C'est logique, beaucoup plus de débiteurs sont maintenant enregistrés et, ils ont ce droit à la fois par courrier, aux guichets de la banque centrale et aussi par Internet, grâce à la carte d'identité électronique qui est largement généralisée en Belgique et qui nous permet par un encodage du numéro personnel d'avoir accès aux données de la centrale.

Les résultats sont relativement frappants, vous le constatez en regardant les données qui figurent à droite et à gauche de ce graphique. D'abord 7,9 millions de contrats à replacer évidemment dans les chiffres de la population belge, 10 millions, un peu plus de 4,8 millions de personnes, ce qui revient, à peu de choses près, à un peu moins de 2 contrats par personne. On a donc là une population qui est assez représentative me semble-t-il.

Mais ce qui nous intéresse le plus, c'est que ce pourcentage de la population adulte qui dispose d'un crédit hypothécaire ou à la consommation a fortement augmenté avec le temps, passant de 51 % à 56 % – ce n'est pas sans lien avec l'évolution macro-économique qui a été relativement favorable jusqu'en 2007 compris – et d'autre part le nombre des personnes enregistrés avec un défaut de paiement qui a plutôt tendance à diminuer avec le temps, même si, et ce n'est pas vraiment surprenant, on constate une nouvelle augmentation pendant le second semestre de 2008 encore plus pour le premier mois de 2009.

Mais c'est surtout cette dichotomie qui nous intéressait et qu'on a essayé de placer en perspective. On le voit sur le graphique suivant et je dois tout de suite vous expliquer qu'il y a eu une rupture de séquence en 2003 qui a été créée par la centrale positive, dans la mesure où la loi aussi fait obligation pour la centrale de limiter les données inscrites dans la centrale à un délai de conservation plus court qu'antérieurement. C'est donc une simple disposition légale. Mais ce qui nous intéresse surtout, c'est l'évolution en deux temps que vous constatez avant et après 2003. Il

est évident qu'une partie de cette évolution à la hausse puis à la baisse doit s'expliquer par un contexte macro économique – assez favorable – mais on ne peut pas tout expliquer par ça. On le voit, les années 1999 et 2000 étaient des années de très bonne conjoncture, on a constaté une augmentation assez forte des crédits, et pourtant, dans ce laps de temps-là, le nombre, mais aussi la proportion des crédits en défaut augmentait. Cette tendance s'est complètement interrompue à partir de 2003 ce qu'on ne peut pas expliquer par des raisons macro ou micro économiques indépendantes même de l'existence du fichier.

Quand on va chercher l'explication chez les prêteurs, ils disent très clairement que la disposition de responsabilisation qui existe dans la loi combinée avec l'existence du fichier et la consultation obligatoire, les sanctions aussi, sanctions administratives, sanctions pénales qui peuvent toucher à la fois les personnes privées mais aussi les personnes morales, créent un mouvement de responsabilisation qui explique cette évolution en deux temps.

Ce qui est évidemment important – nous voulions absolument éviter le reproche de restriction d'accès au crédit – c'est de pouvoir montrer, comme le fait graphique précédent que la centrale n'a pas entraîné de restriction de ce genre. En tout cas d'un point de vue global. Même s'il y a des différences par types de crédit, l'augmentation du nombre des crédits octroyés s'est poursuivie.

Tout ça fait l'objet d'un contrôle externe, le ministère de l'économie en Belgique est chargé de veiller, la commission de protection de la vie privée le fait aussi. En outre, nous avons à la banque centrale un comité d'accompagnement composé de l'ensemble des parties concernées, des représentants des prêteurs, des prêteurs bancaires, des représentants de consommateurs, du ministère de l'économie qui ont un rôle consultatif mais aussi un rôle décisionnel notamment sur le budget de cette centrale. Ce sont eux qui donnent un avis sur le budget et adoptent les comptes. Ils ont donc là un outil de responsabilisation aussi sur le coût qui était une garantie que nous devions leur donner. Nous ne voulions pas donner l'impression que nous allions gérer ça sans aucune contrainte de coûts d'une part, ni de surveillance du respect des dispositions de la loi. Cette centrale coûte environ 4,3 millions d'euros, c'est une augmentation de 60% par rapport à la gestion de la centrale dite négative alors que le nombre de données a été multiplié par 10. Ce sont des frais essentiellement fixes, les frais d'informatique font 66%, les frais de personnel 16, les frais généraux 18.

On peut dire qu'aujourd'hui, le débat qui a eu lieu est réglé avec un coût par consultation de 40 centimes pour le prêteur.

Pour résumer les choses, la centrale s'est révélée utile pour lutter contre ce que j'ai appelé le « crédit de trop ».

Capucine Graby

Donc le fichier se révèle utile lorsqu'il y a un empilement de crédits ?

Jean Hilgers

En tout cas, ce que l'on constate, c'est que le comportement prudent du prêteur intervient quand il y a multiplicité de crédits et que les circonstances font que l'emprunteur face à un accident de la vie va chercher le crédit de trop quelques fois en omettant de mentionner sa situation réelle et dans ce cas, la centrale, en tout cas en ce qui nous concerne, a prouvé qu'elle était efficace.

Jean-Paul Delevoye

Est-ce que vous avez eu le même débat que nous sur le taux d'usure sur les différents type de crédit ?

Jean Hilgers

Les cautions en tant que telles ne sont pas enregistrées dans la centrale tant qu'elles ne sont pas mobilisées. C'est une volonté du législateur qui me paraît personnellement cohérente. Au niveau du taux d'usure, c'est un débat qui existe chez nous comme ailleurs. Nous avons des taux d'usure

qui sont à peu près les mêmes qu'en France mais ils ne sont pas ventilés par type de crédit comme chez vous, mais ils posent question, notamment pour les crédits de plus petite taille où objectivement les taux sont sans commune mesure avec la réalité des coûts sous-jacents.

Capucine Graby

Je m'adresse aux deux représentants de la CNIL, est-ce qu'à votre avis la mise en place d'un fichier positif en France serait compatible avec le respect des libertés individuelles ?

Jean-Paul Amoudry

La CNIL réfléchit sur ce sujet depuis une vingtaine d'années, depuis la création du FICP en 1989. le sujet revient à chaque fois que la question se pose de cet outil destiné à encourager le crédit à la consommation et assurer par là même la relance de la consommation.

Il faut d'abord rappeler quel est le rôle de la CNIL. Ce n'est bien sûr pas d'apprécier l'opportunité économique d'une centrale positive. Son rôle est d'évaluer la compatibilité d'un tel fichier avec la vie privée, ses conséquences et les risques d'exclusion de personnes qui précisément ne seraient pas inscrites sur ce fichier.

Alors, depuis une vingtaine d'années, la CNIL a observé les expériences qui ont été conduites dans les pays voisins. À l'heure actuelle, son avis est défavorable à l'implantation d'un tel fichier en France. Elle a exprimé cela dans le cadre d'un rapport paru en 2005 dont Madame Passemard va vous présenter les grandes orientations.

La CNIL relève d'ailleurs qu'il n'y a pas en France de consensus sur ce sujet : les professionnels sont très partagés et que le gouvernement a fait savoir de façon récente qu'il renonçait pour le moment à mettre en œuvre une centrale positive. Pour ce qui concerne plus particulièrement la CNIL, elle considère être arrivée au bout de sa réflexion. Il appartient aujourd'hui au Parlement de prendre position, de décider après débat, comme cela a été abondamment annoncé au cours de cette matinée, de se prononcer et, dans l'affirmative, de mettre en œuvre les garanties qui s'imposent pour le respect des droits fondamentaux de la personne.

Jean-Paul Delevoye

Une précision, Monsieur Hilgers avant de poursuivre : il me semble qu'en Belgique, il y a un seul numéro d'identifiant, alors qu'en France... !

Jean Hilgers

Il y a effectivement un identifiant unique qui vaut pour la pièce d'identité et qui sert de base aux autres applications y compris la carte de sécurité sociale.

Emilie Passemard

Je vais simplement vous rappeler quelques règles sur lesquelles la CNIL insiste.

Pour la CNIL, il y a d'abord le principe de finalité du fichier à respecter : quand on parle de fichier positif, il faut d'abord définir son périmètre, sa finalité. Qu'entend-on par fichier positif ? À quoi va-t-il servir ? Qui pourrait y avoir accès ? Est-ce que l'accès sera limité aux organismes prêteurs ou bien pourra-t-il être étendu à d'autres organismes comme les bailleurs, comme les fournisseurs d'énergie, les opérateurs téléphoniques...

C'est un principe très important et la CNIL a rappelé qu'elle attendait du législateur une définition exacte et précise du fichier pour éviter les débordements.

Autre principe important sur lequel la CNIL a attiré l'attention du législateur : la nécessaire rigueur dans la gestion du fichier, en souhaitant qu'il soit géré – voir l'exemple belge – par la Banque de France.

Autre point de vigilance : les règles liées à l'alimentation de ce fichier, la fiabilité des données enregistrées, la nécessité de mise à jour. Il faut savoir que la CNIL aujourd'hui instruit très régulièrement des réclamations de particuliers qui sont fichés à tort dans le fichier négatif, or ce

fichier ne contient que 2,5 millions de personnes. Un fichier positif en contiendrait bien plus, et, on le sait, plus il y a de gens dans un fichier, plus il y a de réclamations potentielles ou de dysfonctionnement possibles.

Dernier point : la durée de conservation qu'il faut fixer de manière très claire. Combien de temps resterait-t-on dans ce fichier ? Au bout de combien de temps les données seraient-elles automatiquement effacées ?

Le respect de tous ces principes est essentiel pour éviter les dérives que l'on constate dans divers pays étrangers.

Capucine Graby

Si on met en place un fichier positif, quel type de conséquences est-ce que ça peut avoir ? Et puis, pour évoquer quelques cas concrets, qu'est-ce qui se passe sur le terrain ? Comment les gens vivent-ils e surendettement sur le terrain

Jean-Louis Kiehl

Nous rentrons parfois choqués de nos permanences. Je voudrais juste rappeler un point important qu'on a entendu aujourd'hui, celui du renforcement du crédit, ce qui est sans doute nécessaire mais à condition de le faire de manière raisonnée, raisonnable, avec des outils de qualité qui permettent aux professionnels de bien fonctionner et de prendre leurs responsabilités. Aujourd'hui, nous disposons du FICP (fichier des incidents de paiement des particuliers). Il faut rappeler qu'au deuxième impayé, il y a enregistrement, il y a ouverture de procédure, mais la maison brûle déjà et il est trop tard. C'est une sanction et vous aviez soulevé Monsieur Delevoye le scandale que représente cette inscription de 8 ans. C'est trop long, nous apprécions la réduction à 5 ans que vous envisagez pour permettre à ces personnes de redémarrer. En parallèle, il faudrait éviter à ces personnes de faire de mauvais choix. Ils sont responsables, je parle de co-responsabilité, le prêteur et l'emprunteur ont chacun une responsabilité. On peut dire aussi que le consommateur est la partie fragile. Quand on choisit un crédit renouvelable, ce n'est pas pour payer la toiture comme on le voit sur le terrain actuellement : nous avons des personnes qui n'obtiennent pas de crédit bancaire à bonne hauteur, et pour terminer la maison, ils prennent un crédit renouvelable qui devient une monstruosité. Prendre un crédit de trésorerie pour payer quelque chose qui doit être amorti sur une période de 10 ans, c'est une monstruosité économique. Tout ça, souvent au départ, pour éviter d'être inscrit au FICP. Quoi qu'il en soit, ouvrir les portes du crédit sans que le prêteur de deniers puisse vérifier la situation... les banques le peuvent, la banque traditionnelle a un outil supplémentaire, elle a l'extrait de compte, elle voit la situation, la vie du compte. C'est comme ça que nous procédons pour les micro-crédits.

On ne peut pas demander aux prêteurs de faire du crédit de masse, rapide, efficace sans leur donner sans leur donner des outils, ou alors on supprime le crédit renouvelable, mais ce serait supprimer un pan de la vie sociale, de la vie économique et ce ne serait pas une bonne chose non plus. Le FICP me paraît un outil insuffisant. Le fichier positif n'empêchera pas le surendettement, mais il évitera la fuite en avant de ceux qui ont souvent un accident de la vie, 70% à peu près des cas présentés aux commissions, et qui continuent à accéder sans contrôle à des crédits incontrôlés.

Je crois que fichier positif amènera quelque chose qui permettra d'objectiviser le contrat, d'aller vers des populations qui sont exclues des crédits, tout en gardant le crédit renouvelable qui a sa place dans la société.

TABLE RONDE 5 - MICRO-CREDIT, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : DES EXEMPLES DE DEMARCHES RESPONSABLES

Capucine Graby

Je rappelle que le micro-crédit, c'est l'attribution d'un prêt de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent pas avoir accès à des prêts bancaires classiques. On parle moins du micro-crédit personnel qui permet d'allouer de petites sommes à des taux très bas à des personnes en difficulté. Une question pour Olivier Pastré : à quoi sert le micro-crédit en France et quels sont ses avantages ?

Olivier Pastré

Avant de répondre à votre question, je vais en poser une autre. Plus ça va, plus j'ai l'impression que les gens ne comprennent pas la nature de la crise. C'est une crise très grave. J'ai écouté la plupart des débats et j'ai un peu l'impression qu'à certains égards, on est sur une autre planète – je suis sur une autre planète.

Première remarque, il faut développer le crédit à la consommation en France, pour deux raisons :

- la France est dans ce domaine plutôt en retard,
- Il faut bien qu'il y ait un peu de croissance, la question est donc de faire mieux de crédit mais aussi plus de crédit

Deuxième enseignement de la crise, on avait oublié le prix du risque. Ça a coûté très cher. Il faut réintroduire le prix du risque. La discussion sur le taux de l'usure me paraît de l'ordre du surréalisme. Il faut qu'il y ait un prix du risque, sinon les établissements bancaires ne feront pas de crédit. Qu'on « tape sur les doigts » des prêteurs s'ils se conduisent mal est d'un autre registre. Mais sur ce point précis, il faut franchir une étape et libéraliser totalement les conditions de crédit en les surveillant mieux.

Je ne peux pas ne pas réagir sur le fichier positif. Là aussi, on est dans l'ordre du surréalisme. J'ai vu ce matin, dans Les Échos, le meilleur économiste de France, Jean-Paul Delevoye déclarer : « Il y a un large consensus d'opposition contre le fichier positif. »

Opposition de qui ? Les gens veulent qu'on leur donne du crédit et qu'ils puissent le rembourser. Je pense qu'il y a une écrasante majorité de gens qui veulent, non pas le fichier positif, parce qu'ils ne savent pas ce que c'est (et l'exemple belge montre que c'est plus compliqué à mettre en place qu'il n'y paraît) mais qui veulent emprunter. Évidemment il faut un fichier positif très vite. Pour deux raisons : le fichier positif, c'est la transparence, c'est la mise en responsabilité des banquiers. Il n'y a plus qu'une petite fraction de la profession bancaire – qui n'est pas la fraction la plus progressiste – qui est contre ce système. Ensuite, il y a les problèmes de CNIL, il y a les problèmes de consommateurs : il ne faut évidemment pas faire n'importe quoi, mais sur le fond, en tant qu'économiste, je dis qu'il faut y aller.

Pour répondre à votre question sur le micro-crédit : qu'est-ce que le micro-crédit ? C'est une invention qui a été faite au Bangladesh pour développer du crédit ce que le système bancaire bengali ne faisait pas. Nous ne sommes pas au Bangladesh.

Capucine Graby

Il fonctionne à d'autres endroits.

Olivier Pastré

Il s'écrit plus d'articles sur le micro-crédit qu'il ne se délivre de micro-crédits. C'est très bien, il développer ce type de crédit, mais il ne faut pas se faire d'illusion, ce n'est pas à la mesure de nos problèmes aujourd'hui.

Capucine Graby

À aucun moment ça ne pourrait se substituer aux crédits existants ?

Olivier Pastré

Je crois au micro-crédit, mais je ne crois pas que ça puisse contribuer à résoudre l'ensemble des problèmes de la crise actuelle, compte tenu de l'ampleur de celle-ci.

Ce qui me paraît primordial, c'est d'accompagner ceux qui demandent un micro-crédit et qui ne comprennent pas complètement ce qu'est un crédit, à savoir qu'il faut rembourser dans des délais qui sont précisés par contrat.

Pour un certain nombre d'emprunteurs, s'il n'y a pas accompagnement, le micro-crédit est aussi risqué que le crédit classique. Pour développer le micro-crédit aujourd'hui, il faut former les associations au micro-crédit et à la finance. Il faut aussi former les syndicats. Dans ce domaine il n'y a pas d'exclusive à avoir.

Capucine Graby

Mais justement, si cela fonctionne aussi bien, c'est que les personnes qui accèdent au micro-crédit sont très bien entourées. Ne faudrait-il pas davantage entourer ceux qui accèdent au crédit à la consommation ?

Jean-Paul Delevoye

C'est ce que disait monsieur Pastré. J'ai été très frappé de voir, dans quatre départements, que sur 10 000 personnes exclues du système bancaire, 8 000 avaient été resolvabilisées au bout de quatre ans, par un accompagnement social sans mise en place d'un prêt. Aujourd'hui, beaucoup de personnes se retrouvent dans une situation de malendettement par méconnaissance, par mauvaise gestion de leur prêt. Avec un encadrement, un tutorat, un parrainage, on arrive à aider les gens à retrouver une situation financière équilibrée.

Olivier Pastré

Et dans ce domaine, il faut mettre des moyens (de petits moyens) pour financer des formations pour les associations, pour essayer de mobiliser tout ce qui peut être un relais, un intermédiaire. En France, on a oublié le rôle essentiel des intermédiaires.

Il y a un sujet dont je n'ai pas entendu parler, le Community Reinvestment Act. C'est tout de même ce qui a permis de resolvabiliser beaucoup de ménages américains. Le système est extrêmement simple et mérite d'être débattu : les banques sont obligées de faire du crédit aux personnes défavorisées. Si elles n'en font pas, ce qui est leur droit, elles abondent un fond qui permet de financer les banques qui acceptent d'en faire. C'est presque le renversement de la charge de la preuve. Dans ce domaine, il y a une vraie réflexion à mener : est-ce applicable en France ? Sous quelles conditions ? Apparemment, le Community Reinvestment Act américain n'est pas tombé dans le piège des subprimes et le taux de remboursement est resté relativement élevé.

Capucine Graby

Alain Bernard, êtes-vous d'accord avec ces propositions, et le micro-crédit est-il pour vous une alternative au surendettement ?

Alain Bernard

Olivier Pastré a souligné trois choses sur lesquelles je souhaite revenir : l'importance de l'accompagnement, l'importance d'une pédagogie financière, et le concept de CRA. Trois chiffres sont importants : 15 % de personnes multi-exclues, 25 % de personnes mono-exclues et 15 % n'ayant accès qu'au crédit revolving. 55 % de nos concitoyens n'ont pas accès à un crédit traditionnel et classique. Le deuxième chiffre concerne le micro-crédit personnel : en fin d'année

2008, il y avait en France un peu plus de 6 000 micro-crédits personnels pour un encours de 13,5 millions d'euros. Comparés aux 55 % d'exclus, ces 6 000 micro-crédits laissent une marge de progression certaine, pour parler par euphémisme.

Alors oui, le micro-crédit est une réponse, pas seulement au Bangladesh, en Bolivie ou au Gabon, mais aussi en France. Cet outil a ses spécificités, avec cette particularité que le taux de bancarisation est en France de 98,5 % de la société. Le micro-crédit personnel ou professionnel est fait par les banques et son objectif premier est la bancarisation la plus complète possible des personnes auxquelles il s'adresse.

On a peu de recul sur le micro-crédit personnel, puisque la création du fond de cohésion sociale date de 2005. On a 3 ans et demi pour juger. Les acteurs sociaux sont aujourd'hui relativement nombreux, les partenaires bancaires aussi, et on constate tous que le micro-crédit peut devenir une réponse en termes de bancarisation. Est-ce une réponse, ce que nous avons postulé au départ, en termes de surendettement ? Nous en sommes convaincus, mais il faudra peut-être davantage de recul et de volume pour en faire la preuve.

Un petit point d'alerte, cela dit, par rapport à la question posée : il ne faudrait pas tomber dans un certain travers. Je viens de dire que l'un des objectifs du micro-crédit personnel est la bancarisation. Il ne faudrait pas faire de ce micro-crédit accompagné et garanti à 50 % par l'État l'unique réponse dans le cadre de la lutte contre l'exclusion financière. Le risque serait qu'une partie des 55 % de personnes qui ont aujourd'hui un accès difficile, mais pas impossible au crédit, soit systématiquement déportée vers le crédit accompagné et garanti, parce que cela est à l'opposé de notre objectif de bancarisation.

Pour définir rapidement le micro-crédit personnel en France, quelques caractéristiques s'imposent. La première est la volonté affirmée d'un retour à l'autonomie des personnes à qui on s'adresse. La personne qui bénéficie d'un micro-crédit a l'occasion de redevenir actrice de son développement. Nous sommes convaincus que le crédit est un levier de développement. Il faut cibler le public auquel s'adresse le micro-crédit, et c'est de fait le public des trois catégories d'exclus dont on a parlé tout à l'heure. Cela veut dire que ces personnes ont accès au crédit personnel par ce biais alors qu'à mon sens, nombreuses d'entre elles auraient du avoir un accès bien plus facilité, directement, de gré à gré, avec tel ou tel établissement bancaire et financier.

La deuxième caractéristique du micro-crédit personnel est son montant. On parle de petits crédits, de 500 à 3 000 euros, parfois un peu plus. Ce sont des crédits personnels pour la réalisation de projets dont la valeur est relativement faible. Plus de 60 % de ces crédits servent à la mobilité. Les personnes qui ont retrouvé, ou qui peuvent retrouver un travail, mais qui ont besoin d'un véhicule, sont les principaux destinataires du micro-crédit personnel.

Troisième caractéristique, déjà évoquée : l'offre d'accompagnement, qui va apporter un appui au bénéficiaire du prêt, en lui permettant non seulement d'avoir accès au micro-crédit, mais aussi d'avoir quelqu'un à ses côtés pour l'aider à instruire le dossier, puis tout au long de la durée du prêt. Cet accompagnement repose sur un travailleur social, mais aussi sur le chargé de clientèle de la banque.

La quatrième caractéristique est la garantie de l'État. Nous avons constaté avec bonheur que le fond de cohésion sociale était pérennisé. Nous sommes actuellement dans le cadre du contrat confié à la Caisse des dépôts jusqu'en 2012 et nous plaçons pour que ce fond soit à durée indéterminée.

J'ai évoqué à plusieurs reprises la dernière caractéristique du micro-crédit. C'est cette volonté affichée de bancarisation des personnes. Le micro-crédit est une entrée dans un dispositif. Mais attention, l'accès au crédit ne veut pas dire accessibilité bancaire, loin de là. Ainsi, dans un des partenariats que nous avons développé, dans le Sud-Ouest de la France, une personne bénéficie d'un premier micro-crédit personnel et le rembourse intégralement. Son besoin est mieux défini, son projet évolue et elle a besoin d'un second crédit. On refait un micro-crédit personnel, ce que je peux comprendre, qu'elle rembourse là encore intégralement. Son projet évoluant, elle a besoin d'un troisième financement et notre partenaire bancaire refait un micro-crédit personnel. Là, je

dis : « Halte ! Carton rouge ! » Cette personne a fait ses preuves en remboursant intégralement ses deux premiers prêts et la relation entre elle et notre banque partenaire aurait dû aboutir à ce qu'on lui propose un crédit amortissable, ou en tout cas un crédit personnel classique. Il y a là un vrai problème. Il faut savoir sortir du micro-crédit, ne pas s'y cantonner.

Capucine Graby

Justement, y a-t-il de plus en plus de micro-crédits personnels ?

Alain Bernard

Le chiffre que j'ai donné reste modeste, il ne traduit pas les besoins puisqu'il me semble qu'on atteint environ 6 600 micro-crédits personnels. Alors certes, il n'y en avait aucun il y a cinq ans, avec cette réserve que certains crédits municipaux, notamment celui de Nantes, travaillaient dans cette voie. Le micro-crédit professionnel a été développé, mais le micro-crédit personnel reste encore une nouveauté.

Deux points importants ont été évoqués par l'UNCCAS lors du Grenelle du micro-crédit, en avril 2008. Il y a un double problème d'accès, y compris au micro-crédit personnel. Le premier problème est celui de la fin de mois difficile, du pouvoir d'achat. Si on n'a pas un meilleur discernement sur le poids de la mensualité sur le budget familial, notamment en ce qui concerne les 40 % du public les plus éloignés de la banque, on risque d'avoir des taux de sinistralité en augmentation dans les années qui viennent. Il faut qu'on sache mesurer, doser le poids de la mensualité, et que lorsque le besoin est par exemple de 3 000 euros et que la personne a la capacité de rembourser 2 000, on ne fasse pas semblant de croire que le crédit est plus pédagogique que le secours, etc. Nous sommes persuadés que le crédit est plus pédagogique, mais dans un tel cas de figure, si la personne ne peut rembourser que 2 000 euros, c'est à nous de trouver le moyen de compléter par une formule de secours, de don, via les associations par exemple. Nous réfléchissons beaucoup à une formule qui mixerait le prêt bancaire, avec tout ce qu'il comporte de pédagogie, avec nos formules de dons et secours.

Deuxième problème : 50 % des personnes qui souhaiteraient bénéficier d'un micro-crédit personnel sont fichées au FICP. La réponse de facto de la plupart des partenaires bancaires ou même des réseaux tels que le nôtre est de dire que le FICP équivaut à une interdiction bancaire – ce qui n'est pas la loi – et donc de ne pas traiter le dossier. Nous recommandons donc la prudence. Le FICP a son intérêt, réel, mais ne restons pas fichés à vie. S'il n'y a pas plus de discernement dans l'évolution des situations, les personnes inscrites au FICP continueront, pour de nombreuses années, à éprouver des difficultés d'accès au crédit. Le discernement aura un coût pour les établissements bancaires et financiers, certainement aussi pour la Banque de France qui gère le FICP, mais ce coût est sûrement une des réponses aux problèmes d'accessibilité bancaire.

Monsieur Lorenzi disait dans son propos liminaire qu'il faut élargir et renforcer, le crédit à la consommation. Je sors donc du micro-crédit. Pour nous, il ne serait pas aberrant d'envisager en France un principe d'incitation-pénalisation. C'est le CRA. Les banques qui veulent jouer le jeu de l'accessibilité bancaire auront des charges supplémentaires, c'est évident, puisque cela concerne des publics plus éloignés de la banque. Ces établissements recevraient un soutien au niveau fiscal, au niveau d'un fonds qui reste à créer et les banques qui ne voudraient pas, et c'est leur droit, jouer le jeu de l'accessibilité bancaire, abonderaient à ce fonds. Cela veut dire que ce système de notation de l'accessibilité bancaire irait dans le bon sens. Si on arrive à le faire par le contrat, tant mieux. Mais si le contrat ne se fait pas nous appelons, le Secours Catholique, et nous appellerons de manière plus effective dans les semaines qui viennent à un cadre réglementaire et législatif.

Olivier Pastré

Ne vous méprenez pas sur ce que j'ai dit : le micro-crédit, c'est très bien ! Simplement, 6 000 micro-crédits multipliés par 1 000 euros, cela fait 6 millions et je rappelle qu'en matière de crédit à

l'économie, on utilise plutôt comme unité de compte la centaine de milliards. On voit donc bien que la solution ne viendra pas uniquement de là.

Deuxième remarque, il est clair qu'on a encouragé les banques, qu'elles se sont encouragées elles-mêmes (dans le monde entier, à des degrés divers et plutôt moins en France qu'ailleurs) à transférer leurs risques via les mécanismes de titrisation. Cela a eu des effets positifs (financement de l'économie), mais aussi négatifs (subprimes). Il faut que les banques réapprennent à être un intermédiaire, c'est-à-dire un conseil. Malheureusement, dans ce domaine, à part des systèmes de pay or play, je ne sais pas comment inciter les banques à reprendre leur fonction d'intermédiation, ce qu'elles savent faire, puisqu'elle l'ont déjà fait, mais font moins aujourd'hui. C'est un vrai sujet de réflexion.

Alain Bernard

Un mot sur l'importance de l'accompagnement dans le micro-crédit personnel. Je vois, dans les publics accompagnés, des personnes pour lesquelles jamais le prêt n'aurait été mis en place si on en était resté aux méthodes traditionnelles de scoring. Or le taux de sinistralité est, il me semble, de 1,5 % au 31 décembre, dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale. Au Secours Catholique, avec un peu plus d'antériorité et peut-être un public un peu plus fragile que les autres organismes d'accompagnement, en est à 4,6 % de sinistralité. Il faut savoir que, quand le fond de cohésion sociale a été mis en place, l'analyse très pessimiste avait été d'une sinistralité potentielle de 25 %. On a donc fait la preuve que l'accompagnement était une vraie valeur ajoutée par rapport à la capacité de remboursement des personnes.

CONCLUSION

Jean-Paul Delevoye

Monsieur Artus, on arrive à la conclusion d'une matinée très riche, où le législateur a été interpellé, où la responsabilisation des acteurs a été sollicitée, où nous avons tous convenu que l'accès au crédit devait être élargi. Nous sommes très honorés que vous ayez accepté de nous délivrer vos conclusions ou vos perspectives, sachant que je suis de ceux qui pensent – je ne le dis pas parce que vous êtes présents – qu'on ne vous a pas suffisamment écouté sur la capacité de l'Europe, par rapport à l'euro fort, de mobiliser l'endettement, que vous êtes une voix très écoutée sur la prévention de la crise. Je suis donc très attentif à vos analyses, vos propositions, dans la perspective de ce projet de loi qui s'annonce sous les meilleurs auspices si les volontés de faire bouger les choses se confirment.

Patrick Artus

Merci beaucoup. Je ne crois pas qu'il soit très utile que je fasse une vraie synthèse, puisque finalement, sur les questions de moralisation, les questions de taux d'intérêt, sur les nouvelles formes de crédit dont on vient de parler, sur la transparence, sur l'information, sur le suivi des emprunteurs, je crois qu'il y a quand même un très grand consensus dans cette matinée. Et donc je ne voudrais pas revenir sur cela, ce serait ennuyeux. Je voudrais juste essayer de vous donner le fil de ma réflexion sur cette question et peut-être est-ce l'occasion d'avancer 3 ou 4 points dont je n'ai pas beaucoup, dans certains cas pas du tout, entendu parler ce matin.

Premier point, et Jean-Hervé Lorenzi nous l'avait dit dès le début : rappelons-nous quand même du rôle qu'a joué le crédit dans la croissance de la France, et bien sûr bien plus ailleurs, dans les 10 dernières années. On peut estimer que la croissance du taux d'endettement des ménages, pas du crédit mais du rapport entre le niveau d'endettement des ménages et leur revenu, a ajouté depuis 10 ans 1 point de croissance chaque année. Ce qui veut dire que de 2002 à 2007, la France a eu 2 points de croissance par an, on aurait eu 1 point de croissance par an si le taux d'endettement des ménages était resté constant, c'est-à-dire si le crédit avait simplement suivi les revenus des ménages. Et en Espagne, c'est 2,5, donc on n'est pas dans les cas les plus extrêmes, mais enfin c'est un point de croissance. J'ai entendu dire que c'était important ailleurs, donc il me semble qu'il faut essayer de réfléchir à cette question. Si donc aujourd'hui nous restons dans une situation de stabilité du taux d'endettement des ménages, nous aurons seulement 1 % de croissance par an à tout horizon possible et imaginable. Point que je n'ai pas entendu ce matin mais qui il me semble est très important et a été énormément travaillé par la Réserve fédérale aux États-Unis, le crédit immobilier est une source plus importante de consommation que le crédit à la consommation. Je crois qu'il faut quand même le dire. Par tous les mécanismes que l'on imagine, si vous n'avez pas accès au crédit immobilier, ou si vous avez accès à un faible crédit immobilier, vous prélevez plus sur vos revenus pour vous loger. Les vendeurs d'immobilier consomment une partie du produit de la vente. Donc l'acheteur prend un crédit, achète une maison et le vendeur prend le crédit et le consomme. Aux États-Unis, la Réserve fédérale estime que 80 % des crédits immobiliers sont consommés. On n'a pas d'étude similaire sur le cas français, mais si vous appliquez le même ratio au cas français, vous allez trouver que le crédit immobilier est explication 6 fois plus importante de la consommation que le crédit à la consommation. Donc quand on parle d'exclusion du crédit ou d'accès au crédit, je crois qu'il faut traiter l'ensemble du crédit et pas spécifiquement le crédit à la consommation.

Deuxième point que tout le monde a dit et redit, nous avons une chance énorme en France, c'est que notre taux d'endettement apparent des ménages français est très en-dessous du niveau

d'endettement dans les pays où il y a un problème majeur qui est que là, clairement, on atteint la capacité d'endettement maximale pour toutes les catégories de la population. On a un peu plus de 70 % de ratio d'endettement des ménages à leur revenu en France, on est à 140 aux États-Unis, à 180 en Angleterre, à 200 en Australie, à 180 aux Pays-Bas, à 200 en Irlande, etc. Nous n'avons que l'Italie qui a un taux d'endettement des ménages plus faible que la France, pour une raison bizarre mais que tout le monde comprend, c'est que les Italiens payent leur immobilier avec des valises de billets, ce qui évite d'avoir recours au crédit. Mais si vous enlevez l'Italie, la France est un pays extrêmement peu endetté. On se dit donc qu'il y a une marge. On est quand même confronté à un paradoxe incroyable, c'est le surendettement dont on a parlé toute la matinée, les 900 000 dossiers ou un peu plus passés en commission de surendettement, et le niveau faible en apparence de l'endettement. Je ne suis pas sûr que ce matin, j'ai entendu la vraie explication. On a parlé, effectivement, de l'exclusion du crédit, qui est l'explication, en parlant des jeunes, en parlant des « communautés » comme on dirait aux États-Unis, c'est-à-dire des niveaux de diplôme, des niveaux de revenu, etc. Ce n'est pas ça le vrai critère. Quand vous regardez tous les travaux statistiques convaincants, ce qui explique l'exclusion du crédit en France, c'est la nature du contrat de travail. Évidemment cela recouvre d'autres critères, mais c'est vraiment la nature du contrat de travail. Ce n'est pas l'âge, ou le niveau de revenu, c'est vraiment ça. Si vous êtes salarié du secteur public, si vous avez un contrat à durée indéterminée, vous avez accès au crédit – je simplifie, mais les chiffres sont impressionnants, je vais les donner dans un instant. Si vous êtes intérimaire ou si vous avez un CDD, vous n'avez pas accès au crédit. Et comme 70 % des nouveaux contrats de travail sont du CDD ou de l'intérim, évidemment, cela touche plus les jeunes, les salariés peu qualifiés, mais ce n'est pas parce qu'ils sont jeunes ou peu qualifiés, c'est vraiment le contrat de travail. Les banquiers n'aiment pas prêter à des individus qui n'ont pas un contrat à durée indéterminée, pour des raisons qui sont triviales. Il y a un très bon rapport du Conseil d'Analyse économique qui vient de sortir, de Jacques Mistral, qui traite en particulier de ces questions : la proportion de ménages endettés est de 20 % quand vous regardez CDD et intérim et d'à peu près 55 % quand vous regardez CDI et salariés du secteur public. Ce qu'il faut traiter, c'est donc l'exclusion du crédit des salariés à contrat temporaire, comme on dit à l'OCDE. C'est vraiment ça qui fait la différence. Ceci explique aussi cette prudence des banques, explique aussi que même si on a des problèmes de surendettement, la France est quand même un pays où le taux de défaut des ménages sur leurs crédits est faible par rapport aux autres pays. Sur les crédits immobiliers c'est 0,4 % par an, sur l'ensemble ça tourne autour de 1 % par an. On est à 7 % en ce moment aux États-Unis, à 2,5 en Espagne. Évidemment, la contrepartie de cette prudence, c'est que même dans les périodes de crise, on n'a pas énormément de supplément de défaut par rapport aux périodes de croissance. On a donc quand même là une piste qui paraît être la bonne. Tout ce qu'on a dit ce matin est très bien, mais enfin il me semble que la vraie bonne piste, c'est de permettre que les salariés en CDD ou en intérim puissent s'endetter. C'est d'autant plus compliqué que comme vous le savez, il y a de nombreux travaux très intéressants là-dessus, l'évolution récente du marché du travail, c'est de plus en plus le faible passage du CDD au CDI et en fait, des jeunes qui sur de très longues périodes de temps après la fin de leurs études restent dans des contrats temporaires et ne passent pas dans des contrats à durée indéterminée. Il y a des travaux de l'Insee passionnants sur les transitions entre contrats de travail qui le montrent bien. Alors que fait-on ? Eh bien il faut faire du subprime, mais du subprime intelligent. Le subprime a mauvaise presse, comme le suggérait Olivier Pastré à l'instant. Quelle est finalement la frontière à ne pas franchir ? Je crois, en regardant les différents pays, que c'est la frontière entre la solvabilité analysée à partir du revenu et la solvabilité analysée à partir du patrimoine. Si on continue à analyser la solvabilité à partir du revenu, je ne crois pas qu'on fait vraiment du subprime. On peut prêter à des individus qui ont des contrats de travail un peu fragile, mais l'erreur totale des États-Unis c'est la solvabilité analysée à partir du patrimoine, d'une façon qui était très pensée. Il ne faut pas croire qu'aux États-Unis, ce sont les banques qui ont voulu faire ça. C'est une conspiration globale du gouvernement, de la réserve fédérale, des banques et des hommes

politiques de tous bords, en se demandant comment faire pour avoir de la croissance dans un pays qui n'a pas de croissance et en répondant que la seule façon, c'est de faire s'endetter les pays les plus pauvres. Mais ces individus-là ne rembourseront pas leurs crédits ? Si, parce qu'on va lier les crédits à la valeur de la maison. Tant que le prix des maisons monte, ça marche, parce qu'on peut se réendetter pour consommer sur la valeur de la maison qui monte tout en payant son crédit immobilier, qui sinon mangerait 70 % du revenu. Ça a marché exactement jusqu'au mois où le prix des maisons a commencé à baisser aux États-Unis et où les taux d'endettement dans le subprime sont passés en 6 mois de 4 à 20 %, parce qu'il ne faut pas prêter en basant l'analyse de la solvabilité sur le patrimoine, quel qu'il soit. Ce qu'oublie parfois quelques économistes, c'est que la dette, c'est vrai au niveau micro-économique et macro-économique : quand vous êtes endetté, vous êtes endetté. La richesse, ce n'est vrai qu'au niveau macro-économique, c'est-à-dire que si tout le monde vend, la richesse ne vaut plus rien. La richesse peut disparaître, pas le crédit. Il me semble donc que la bonne piste, et je ne sais pas vraiment comment on fait ça, on peut avoir quelques idées dont celle qui a été évoquée à la table ronde précédente d'un petit peu de contrainte, c'est de prêter à des individus solvables du point de vue de leur revenu et qui n'ont pas les bons contrats de travail. Voilà ce qui me semble devoir être fait dans ce pays. Si on ne le fait pas, je suis assez d'accord avec Olivier Pastré, quelle que soit la générosité de ce qu'on fait à côté, on n'est pas à hauteur du problème et on aura seulement 1 % de croissance chaque année jusqu'à la fin des temps.

Jean-Paul Delevoye

Le problème de l'exclusion de l'accès au crédit est un vrai débat, il y faut une réponse politique. Et la question que vient d'ajouter monsieur Artus me paraît tout à fait essentielle : comment concilier les aléas de la vie et la linéarité du remboursement ? Comment concilier crédit et contrat de travail précaire ? Comment concilier la nécessaire rentabilité des organismes prêteurs avec des capacités de remboursement qui sont très aléatoires par rapport aux accidents de la vie ? Cette équation paraît a priori insoluble, il faut la rendre possible sinon, effectivement, ce seront les plus fragiles dans leur patrimoine et les plus fragiles dans leur contrat de travail qui paradoxalement auront le plus de mal à accéder à un crédit dont ils ont besoin. J'ai notamment été très frappé par monsieur Bernard lorsqu'il a dit que la majorité des micro crédits sont liés à la mobilité. Quand je vois qu'aujourd'hui, le travail c'est la mobilité, la mobilité c'est l'accès au crédit, et que le crédit est annexé au contrat de travail, je crains le cercle très vicieux dans lequel un grand nombre de nos concitoyens sont aujourd'hui entrés. Il y aura de plus en plus d'intérim, de plus en plus de contrats précaires, y compris dans la fonction publique d'ailleurs. Les collectivités locales, aujourd'hui, recrutent souvent des contractuels. Cela pose d'ailleurs aussi le problème de l'accès au crédit pour les gens malades ou handicapés, mais c'est un autre débat.

Deuxième élément, la notion du taux d'usure. Il faut certainement en débattre. A titre personnel, en tant que maire et président de ma communauté de commune, je m'aperçois qu'aujourd'hui les dépenses essentielles dans les ménages sont en train de diminuer par rapport aux dépenses superflues. Je vois arriver des problèmes de malnutrition, pour un certain nombre d'enfants, parce que la compression des revenus fait qu'aujourd'hui, il reste quelques centaines d'euros par mois pour vivre. Je me pose la question de savoir si on ne peut pas créer un système de troc, dans les collectivités locales, qui consisterait à fournir un travail pour la collectivité locale en échange de la fourniture d'un repas, ou d'un complément de rémunération... Je pense qu'aujourd'hui, les réponses traditionnelles ne sont plus suffisantes face à un schéma qui a complètement changé de nature. Nous ne sommes plus sur le schéma du « même couple, même poste, même fiche de salaire- toute sa vie », ce présupposé qui permettait de garantir l'amortissement du prêt.

Troisième élément, le problème de l'accompagnement social. Je suis un fanatique de l'accompagnement social. J'avais, à l'époque, travaillé avec les juges d'instance, dans le domaine de l'incapacité juridique des majeurs protégés, pour voir comment, au lieu de mettre les

personnes sous tutelle, on pouvait essayer de leur trouver un parrainage. Le passage à la retraite de milliers de Français constitue un important réservoir de personnes mobilisables pour cela. On présente souvent la retraite et les retraités comme un poids budgétaire, c'est vrai pour le système de retraite, mais ils peuvent aussi contribuer fortement à l'accompagnement social, aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Et là, quel formidable atout social et économique !

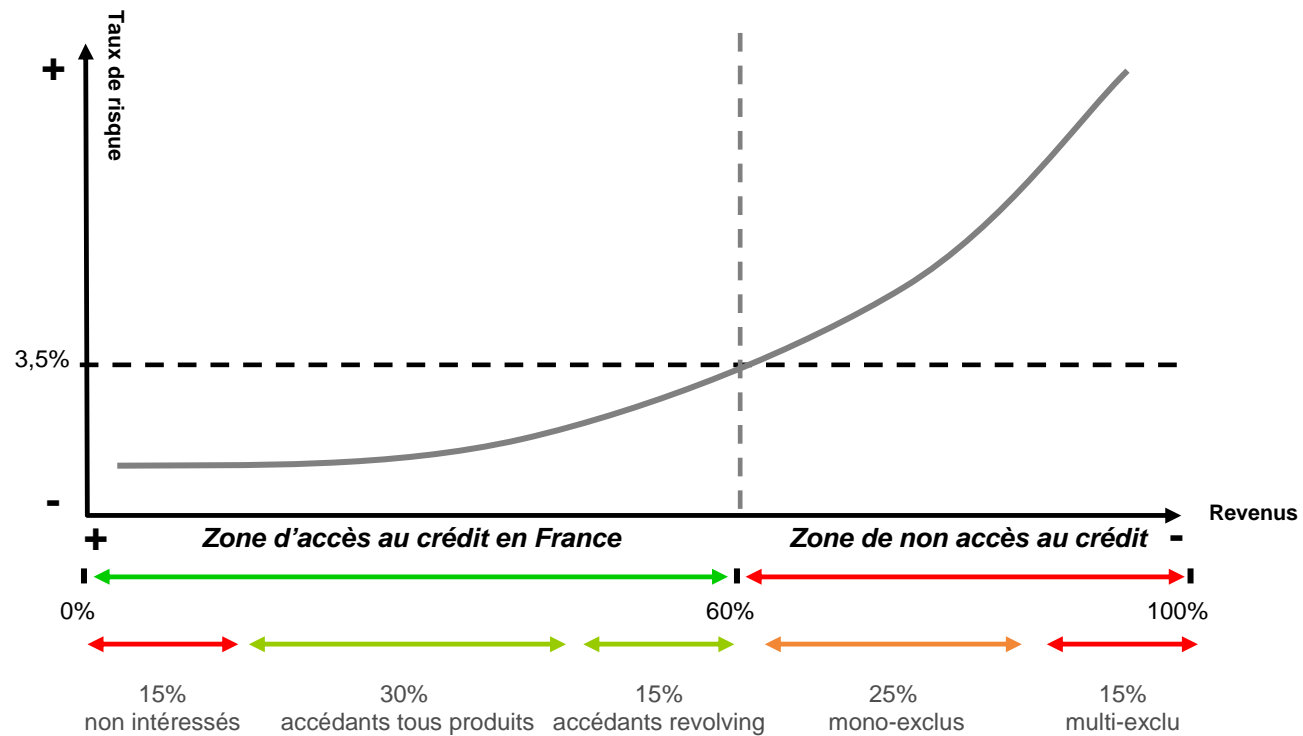
Autre sujet, l'éducation. La Commission européenne a mis le doigt sur l'absence d'éducation à la gestion budgétaire. Nous avons-là un vrai problème : plus nous virtualisons les modes de paiement, moins nous développons le sens des conséquences par les utilisateurs de l'utilisation de cette monnaie virtuelle. La mécanique des offres financières est extraordinaire, il y a technologies modernes, il y a des modes de paiement extrêmement intelligents et en face de cela, plus on fait disparaître la perception de la dépense, plus on déresponsabilise la personne sur la capacité à maîtriser ses dépenses.

J'aimerais insister également sur les dégâts considérables causés par les cautions et les garanties. Je vois exploser dans les commissions de surendettement le nombre de personnes âgées sollicitées pour rembourser les emprunts que les petits-enfants n'ont pas assumé et pour lesquels ils ont accordé des cautions. Voilà un sujet sur lequel nous n'avons pas été suffisamment attentifs.

Enfin, je voudrais vous remercier pour l'intelligence, la franchise, la clarté de vos propos ; je pense qu'ils ont beaucoup enrichi les parlementaires, qui dans quelques semaines, vont devoir plancher sur ce projet de loi gouvernemental. On voit bien qu'aujourd'hui, il y a le camp des frileux et il y a le camp de ceux qui disent qu'il faut changer la donne, parce qu'à données nouvelles sur le plan économique et social, il faut des réponses nouvelles sur le plan financier. Merci aussi pour la responsabilisation de LaSer, Cofinoga et Sofinco, qui n'ont pas hésité ce matin à reconnaître qu'il y avait un certain nombre de problèmes. C'est vrai qu'on a souvent tendance à critiquer les acteurs bancaires. Mais il ne faut pas oublier que la responsabilité est au niveau du législateur, pas au niveau de celles et ceux qui doivent appliquer la loi. Et dans cette perspective il faut veiller à ne pas avoir juridiquement raison et moralement tort.

COMMENT L'OFFRE RÉPOND AUX BESOINS ?

Un double problème d'accès



Sous endettement : 40% de la population française exclue du crédit (rapport Babeau)

Surendettement : 1,5 millions de foyers en situation chronique de difficulté de paiement des charges courantes (rapport CES)